

OBSERVATOIRE
DE LA CULTURE ET
DES COMMUNICATIONS
DU QUÉBEC

ÉTAT DES LIEUX DU PATRIMOINE
DES INSTITUTIONS MUSÉALES
ET DES ARCHIVES

cahier 1 Premier regard

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2006
ISBN-13 : 978-2-551-22975-8 (imprimé)
ISBN-10 : 2-551-22975-8 (imprimé)
ISBN-13 : 978-2-550-48638-1 (PDF)
ISBN-10 : 2-550-48638-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation expresse de
l'Institut de la statistique du Québec.

Décembre 2006

AVANT-PROPOS

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) présente le premier cahier de l'*État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives*.

L'objectif du présent ouvrage est de dresser le portrait le plus complet possible de ce domaine essentiel de la vie culturelle québécoise. D'autres cahiers présenteront des analyses détaillées de divers aspects évolutifs de ce domaine.

L'OCCQ a pu dresser l'*État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives* grâce à la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications. Il a également bénéficié de l'appui et des conseils essentiels des membres de son comité consultatif sur le patrimoine, les institutions muséales et les archives.

Nous souhaitons que cet ouvrage de référence réponde aux besoins d'information des différents acteurs du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives mais, surtout, qu'il puisse alimenter leur réflexion quant aux défis qu'ils auront à relever au cours des prochaines années.



Yvon Fortin
Directeur général

Institut de la statistique du Québec

Cette publication a été réalisée par :

Marie-Thérèse H. Thibault, chargée de projet
Observatoire de la culture et des communications du Québec
Institut de la statistique du Québec

Yves Bergeron
Département d'histoire de l'art
Université du Québec à Montréal

Louise Dusseault-Letocha
Département d'histoire de l'art
Université du Québec à Montréal

Jacques Grimard et Charles Ramangalahy
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal

Sous la direction de :

Serge Bernier, directeur
Observatoire de la culture et des communications du Québec
Institut de la statistique du Québec

Ont apporté leur précieuse collaboration :

Geneviève Cardinal et Alexandra Paquin
Département d'histoire de l'art
Université du Québec à Montréal

Basma Makhoul et Michel Pérusse
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal

Josée Monty
Observatoire de la culture et des communications du Québec
Institut de la statistique du Québec

Geneviève Laplante, pour la révision linguistique
Marie-Ève Cantin et Claudette D'Anjou, pour la mise en page
Jocelyne Tanguay, pour la coordination de l'édition
Direction de l'édition et des communications
Institut de la statistique du Québec

Page couverture :

Bleu Outremer

Abréviations et symboles

% Pour cent ou pourcentage
n Nombre
.. Donnée non disponible
... N'ayant pas lieu de figurer

– Néant ou zéro
— Donnée infime
k Millier
M Million

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux.....	9
Liste des figures	11
Introduction.....	13

Partie 1 Mise en contexte

Chapitre 1 Présentation du projet et méthodologie

1.1 Origine du projet	17
1.2 Enquête auprès des établissements du patrimoine.....	17
1.2.1 Questionnaires.....	18
1.2.2 Collecte.....	18
1.2.3 Tableaux statistiques et estimations	19
1.3 Série de cahiers	19

Chapitre 2 Regard historique sur l'univers du patrimoine, des institutions muséales et des archives

2.1 Première phase (xvi ^e , xvii ^e et xviii ^e siècles) : Nouveau Monde et découverte de « nouveaux patrimoines »	21
2.2 Deuxième phase : prise de conscience d'un patrimoine québécois au xix ^e siècle	22
2.3 Troisième phase (1852-1933) : reconnaissance d'un patrimoine collectif	22
2.4 Quatrième phase (1922-1967) : rôle de l'État.....	23
2.4.1 Influence du folklore et intérêt pour la culture populaire	24
2.5 Cinquième phase (1967-2002) : nouvelle conception du patrimoine	25

Chapitre 3 Cadre juridique de l'univers du patrimoine, des institutions muséales et des archives

3.1 Patrimoine : lois et règlements.....	29
3.1.1 Entrée en scène du ministère de la Culture et des Communications.....	30
3.2 Institutions muséales : lois et règlements	30
3.3 Archives : lois et règlements	31

Partie 2 Regard sur l'univers du patrimoine, des institutions muséales et des archives

Vision d'ensemble	35
Chapitre 4 Patrimoine	
4.1 Définition du secteur du patrimoine	37
4.2 Univers et établissements	38
4.2.1 Univers.....	38
4.2.2 Établissements visés par l'enquête	39
4.2.3 Convergence des activités.....	40
4.3 Sources de revenu	41
4.4 Dépenses	42
4.5 Ressources humaines.....	43
4.6 Rémunération du personnel.....	43
4.7 Organismes de représentation	44
4.8 Conclusion	45
Chapitre 5 Institutions muséales	
5.1 Définition du secteur des institutions muséales.....	47
5.2 Univers des institutions muséales et organismes directeurs	47
5.2.1 Activités des institutions muséales au Québec.....	48
5.2.2 Public des musées	49
5.3 Financement et situation financière des institutions muséales.....	50
5.3.1 Revenus de fonctionnement.....	50
5.3.2 Dépenses de fonctionnement	52
5.3.3 Ressources humaines	52
5.4 Organismes de représentation	53
5.4.1 Revenus de fonctionnement.....	53
5.4.2 Dépenses de fonctionnement	53
5.5 Conclusion	53
5.5.1 Institutions muséales polyvalentes	53
5.5.2 Réseau qui attire un large public	53
5.5.3 Sources de financement variées	54
5.5.4 Gestion précaire	54

Chapitre 6	Archives	
6.1	Définition du secteur des archives.....	55
6.2	Réseau des archives du Québec	55
6.3	Précision des données du secteur des archives.....	56
6.3.1	Établissements à but non lucratif	56
6.3.2	Organismes de représentation.....	57
6.4	Situation comparée des archives.....	57
6.4.1	Ressources financières	57
6.4.2	Revenus et dépenses de fonctionnement.....	58
6.4.3	Revenus et subventions pour immobilisation.....	58
6.4.4	Ressources humaines	58
6.5	Situation interne des archives	58
6.5.1	Financement	58
6.5.2	Revenus de fonctionnement.....	58
6.5.3	Dépenses de fonctionnement	59
6.5.4	Personnel.....	59
6.5.5	Adhésion de membres	60
6.5.6	Occupation et niveau de protection des bâtiments	60
6.6	Organismes de représentation	60
6.6.1	Revenus de fonctionnement.....	60
6.6.2	Dépenses de fonctionnement	60
6.6.3	Personnel rémunéré et masse salariale	60
6.7	Conclusion	61
Annexe	Tableaux de référence de l' <i>Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005</i>	63

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 Population visée par l' <i>Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005</i>	18	Tableau 5.6 Aide externe publique et parapublique selon le type d'institutions muséales et répartition selon la source, Québec, 2004	51
Tableau 1.2 Répartition des organismes et institutions du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives selon la convergence des activités, Québec, 2005	19	Tableau 5.7 Financement privé selon le type d'institutions muséales et répartition selon la source, Québec, 2004.....	52
Tableau 4.1 Population visée et nombre de répondants à l' <i>Enquête auprès des établissements du patrimoine</i> , secteur du patrimoine, selon la catégorie, Québec, 2005	40	Tableau 5.8 Répartition des bénévoles et des étudiants et stagiaires non rémunérés dans les institutions muséales selon le nombre de personnes et le nombre d'heures travaillées, Québec, 2004	53
Tableau 5.1 Population visée et nombre de répondants à l' <i>Enquête auprès des établissements du patrimoine</i> , secteur des institutions muséales, selon le type d'institutions, Québec, 2005	48	Tableau 6.1 Population visée et nombre de répondants à l' <i>Enquête auprès des établissements du patrimoine</i> , secteur des archives, selon la catégorie, Québec, 2005	56
Tableau 5.2 Institutions muséales selon le type d'institutions et la convergence des activités, Québec, 2005.....	49	Tableau 6.2 Données de l' <i>Enquête auprès des établissements du patrimoine</i> pour les établissements à but non lucratif du secteur des archives, selon leur qualité de précision, 2005.....	57
Tableau 5.3 Visiteurs dans les institutions muséales répondantes selon le type d'institutions et le type de clientèle, Québec, 2004	49	Tableau 6.3 Données de l' <i>Enquête auprès des établissements du patrimoine</i> pour les organismes de représentation du secteur des archives, selon leur qualité de précision, 2005	57
Tableau 5.4 Revenus et dépenses des institutions muséales selon le type d'institutions, Québec, 2004.....	50	Tableau 6.4 Répartition des ressources financières entre les trois secteurs du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, Québec, 2004	57
Tableau 5.5 Revenus autonomes selon le type d'institutions muséales et répartition selon la source, Québec, 2004.....	50		

Tableau 6.5

Revenus de fonctionnement des établissements du secteur des archives comparés à ceux des autres secteurs du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, Québec, 2004..... 58

Tableau 6.6

Organismes de représentation ayant participé à l'*Enquête auprès des établissements du patrimoine* selon le secteur, Québec, 2005 60

Annexe

Tableaux de référence de l'*Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*

Tableau A-1

Statistiques principales des établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, Québec, 2004..... 63

Tableau A-2

Revenus de fonctionnement des établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, selon la source de financement, Québec, 2004..... 64

Tableau A-3

Dépenses de fonctionnement des établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, selon le poste de dépense, Québec, 2004..... 65

Tableau A-4

Personnel rémunéré en nombre d'années-personnes et masse salariale des établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, Québec, 2004..... 65

Tableau A-5

Bénévoles et personnel non rémunéré des établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, Québec, 2004..... 66

Tableau A-6

Personnel des établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, rémunéré par d'autres instances, Québec, 2004..... 67

Tableau A-7

Adhésion de membres aux établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, selon le type de membres, Québec, 2004..... 67

Tableau A-8

Proportion des établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, qui occupent un bâtiment patrimonial, et répartition selon le type d'occupation et le niveau territorial de protection du bâtiment, Québec, 2004 68

Tableau A-9

Statistiques principales des organismes de représentation du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, Québec, 2004..... 68

Tableau A-10

Revenus de fonctionnement des organismes de représentation du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, selon la source de financement, Québec, 2004..... 69

Tableau A-11

Dépenses de fonctionnement des organismes de représentation du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, selon le poste de dépense, Québec, 2004..... 70

Tableau A-12

Personnel rémunéré en nombre d'années-personnes et masse salariale des organismes de représentation du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, Québec, 2004..... 70

LISTE DES FIGURES

Figure 4.1 Répartition des organismes du secteur du patrimoine selon la catégorie, Québec, 2005.....	39	Figure 5.4 Répartition de l'aide privée reçue par les institutions muséales selon la source, Québec, 2004.....	51
Figure 4.2 Répartition des revenus de fonctionnement des organismes en patrimoine selon la source, Québec, 2004.....	41	Figure 5.5 Répartition des dépenses de fonctionnement des institutions muséales selon le poste de dépense, Québec, 2004	52
Figure 4.3 Répartition de l'aide publique externe des organismes en patrimoine selon la source, Québec, 2004.....	41	Figure 5.6 Répartition du personnel rémunéré par les institutions muséales selon le type de salariés, Québec, 2004.....	52
Figure 4.4 Répartition des dépenses de fonctionnement des organismes en patrimoine selon le poste de dépense, Québec 2004	43	Figure 5.7 Répartition des revenus de fonctionnement des organismes de représentation des institutions muséales selon la source, Québec, 2004.....	53
Figure 4.5 Répartition du personnel rémunéré par les organismes en patrimoine selon le type de salariés, Québec, 2004	44	Figure 6.1 Répartition des centres et services d'archives selon la catégorie, Québec, 2005	56
Figure 5.1 Répartition des institutions muséales selon le type d'institutions des organismes directeurs, Québec, 2005	48	Figure 6.2 Répartition des revenus de fonctionnement des centres et services d'archives selon la source, Québec, 2004.....	59
Figure 5.2 Répartition des revenus de fonctionnement des institutions muséales selon la source, Québec, 2004.....	50	Figure 6.3 Répartition des dépenses de fonctionnement des centres et services d'archives selon le poste de dépense, Québec, 2004	59
Figure 5.3 Répartition de l'aide externe publique et parapublique reçue par les institutions muséales selon la source, Québec, 2004.....	51	Figure 6.4 Répartition du personnel rémunéré par les centres et services d'archives selon le type de salariés, Québec, 2004.....	59

INTRODUCTION

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) est heureux de présenter le premier d'une série de cahiers qui composeront l'*État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives*. Cette première analyse dresse le portrait du secteur à but non lucratif de ce grand domaine culturel. Au cours des prochains mois, d'autres cahiers présenteront des analyses détaillées de chaque secteur de même qu'une vue régionale, un aperçu des pratiques de ceux qui fréquentent les établissements du domaine et une étude de son importance dans l'économie québécoise.

Dès le début de ses activités, en 2001, l'OCCQ a manifesté son intention d'établir l'état des lieux de chaque domaine de la culture et des communications, c'est-à-dire une publication qui dresserait le portrait statistique de tous les aspects essentiels d'un secteur en particulier. La production d'un état des lieux est une entreprise d'envergure qui exige que certaines conditions soient réunies. Tout d'abord, le domaine en question doit être déjà, au moins partiellement, documenté sur le plan statistique. Cette exigence présuppose que les établissements de ce domaine sont clairement définis et que les caractéristiques à mesurer font l'objet d'un certain consensus. Il s'ensuit que l'appui des acteurs de ce domaine au projet est capital. Sans cette collaboration, non seulement l'élaboration de l'état des lieux s'avérerait extrêmement difficile, mais la pertinence même de l'ouvrage serait également contestable. Enfin, la réalisation d'un état des lieux nécessite un soutien financier important, l'OCCQ ne pouvant assumer à lui seul tous les coûts d'une telle opération, surtout lorsque de nouvelles enquêtes doivent être menées.

Dès ses premières rencontres, le comité consultatif sur le patrimoine, les institutions muséales et les archives de l'OCCQ – comité qui réunit, sous la présidence de Michel Perron, les représentants d'associations nationales actives dans le domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives – a manifesté son intérêt pour le projet d'état des lieux.

Produire l'*État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives*, présentait un défi particulier. En effet, le domaine n'est pas le mieux couvert du point de vue statistique, bien que des données sur la fréquentation des institutions muséales soient publiées régulièrement par l'OCCQ. Non seulement les statistiques disponibles sont-elles limitées, mais l'univers du domaine et les divers éléments qui le composent ne sont que très partiellement connus. Il aura donc fallu répertorier les établissements actifs dans le domaine avant de mener une large enquête sur leurs réalisations économiques, financières et sectorielles.

Un projet de cette envergure a demandé des ressources financières importantes. Le ministère de la Culture et des Communications, partenaire financier de l'OCCQ depuis sa création, a consenti une contribution financière additionnelle qui aura permis d'atteindre les objectifs souhaités par le milieu.

La participation des membres du comité consultatif de l'OCCQ a été importante tout au long du processus d'élaboration du projet. Ils ont encouragé les membres de leurs organismes à répondre à nos questionnaires, ce qui nous a facilité la tâche.

Les établissements du milieu ont répondu à l'enquête en grand nombre. Leur patience et leur souci de collaboration nous ont permis d'atteindre des taux de réponse élevés dans la majorité des cas. La collaboration de nos collègues de l'Institut de la statistique du Québec, affectés aux opérations de collecte et de méthodologie, a été excellente tout au

long de l'enquête. La qualité des statistiques produites découle directement de ces deux facteurs de succès.

Enfin, trois équipes de chercheurs sont venues joindre leurs efforts à ceux de Marie-Thérèse Thibault, chargée de projet à l'OCCQ et coordonnatrice de l'état des lieux, pour analyser la masse de données produites à partir de l'enquête. Leur expertise et leur compétence représentent un atout majeur. Notre gratitude s'adresse également à Louise Dusseault-Letocha (Conseil du patrimoine de Montréal et Université du Québec à Montréal), à Yves Bergeron (Université du Québec à Montréal) et à Jacques Grimard (Université de Montréal) ainsi qu'à leurs assistants de recherche. L'OCCQ remercie chaleureusement toutes ces personnes qui ont rendu possible la concrétisation du projet.

Malgré son caractère exhaustif, l'*État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives* n'a pas la prétention, ni même la volonté, de poser un diagnostic sur le domaine. On n'y trouvera pas non plus de liste de recommandations : tel n'est pas le but de ce cahier. L'objectif de l'état des lieux est plutôt de dresser le portrait du domaine pour qu'il serve d'outil de travail à ceux et celles qui s'y consacrent.

Nous souhaitons que les lecteurs et les lectrices de cet ouvrage y trouvent les outils nécessaires à une meilleure compréhension de ce grand domaine culturel.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Bernier', with a long, thin vertical line extending downwards from the left side of the signature.

Serge Bernier
Directeur

Observatoire de la culture et des communications du Québec

PARTIE 1

Mise en contexte

Présentation du projet et méthodologie

Marie-Thérèse H. Thibault

1.1 Origine du projet

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) a planifié le projet de *l'État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives* dès 2001 lors d'une des premières réunions de son comité consultatif réunissant des délégués d'organismes de représentation du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives. Ceux-ci avaient alors exprimé le besoin et évoqué la pertinence de produire une publication dans laquelle serait dressé le portrait statistique de ce domaine.

Un répertoire des établissements de ce domaine culturel a ensuite été élaboré par l'OCCQ avec la collaboration des organismes de représentation du milieu et des spécialistes du ministère de la Culture et des Communications (MCC). La Société des musées québécois (SMQ) a contribué tout particulièrement à la constitution du répertoire des institutions muséales, et l'École de bibliothéconomie et de sciences de l'information de l'Université de Montréal (EBSI) a établi celui des centres et services d'archives.

Le répertoire d'enquête des établissements du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives est en fait le résultat de l'intégration de trois répertoires propres à chacun des secteurs du domaine. De plus, une enquête de classification a été menée, surtout auprès des organismes du secteur du patrimoine, afin de connaître leur mission et de déterminer leur activité principale.

Tous les établissements répertoriés ont alors été classés selon le Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec (SCACCQ). Ce système, mis au point par l'OCCQ pour la production de statistiques, constitue un cadre cohérent utilisé à la fois pour la collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques sur la culture et les communications.

Chaque établissement a reçu une classification selon son activité principale dans l'un des trois secteurs du grand domaine culturel du patrimoine, des institutions muséales et des archives. Certains établissements ont également fait l'objet d'un classement secondaire

lorsqu'ils offraient une deuxième activité importante dans l'un ou l'autre des autres secteurs. Par exemple, une société historique (définie comme organisme du secteur du patrimoine) peut aussi gérer un lieu d'interprétation (reconnu comme institution muséale) ou bien un centre d'archives (faisant partie des centres et services d'archives). Cette double classification, faite dans le but d'obtenir le portrait d'ensemble des activités patrimoniales, muséologiques ou archivistiques, montre l'interconnexion des trois secteurs du domaine.

1.2 Enquête auprès des établissements du patrimoine

L'*Enquête auprès des établissements du patrimoine* a été conduite à l'été 2005. Cette enquête est un recensement puisqu'elle a été menée auprès de tous les établissements répertoriés. L'ensemble de ces établissements constitue la population visée par l'enquête.

Tableau 1.1
Population visée par l'Enquête auprès des établissements du patrimoine¹, 2005

Établissements classés selon leur activité principale (SCACCQ)	Population
	n
Patrimoine	356
Organismes en patrimoine architectural et paysager	34
Organismes en patrimoine ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles	57
Organismes en patrimoine historique et généalogique	206
Autres organismes en patrimoine	7
Arts de la scène en patrimoine ²	52
Institutions muséales	420
Musées d'art	19
Musées d'histoire, d'ethnologie et d'archéologie	78
Musées de sciences	27
Lieux d'interprétation en histoire, ethnologie et archéologie	181
Lieux d'interprétation en sciences	53
Centres d'exposition	62
Archives³	299
Centres et services d'archives – Archives nationales du Québec	9
Centres et services d'archives – Culture et société	64
Centres et services d'archives – Réseaux de l'éducation et de la santé	63
Centres et services d'archives – Institutions religieuses	90
Centres et services d'archives – Gouvernement et secteur municipal	58
Centres et services d'archives – Finance, économie et travail	15
Total des établissements du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives	1 075
Organismes de représentation	
Patrimoine	23
Institutions muséales	5
Archives	4
Total des organismes de représentation	32

1. Il s'agit de la population visée par le questionnaire 1 de l'enquête, soit « Données générales, volet organismes sans but lucratif ».

2. Ce sont des établissements à but non lucratif des arts de la scène, œuvrant dans le secteur du patrimoine.

3. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

1.2.1 Questionnaires

Cinq questionnaires différents ont été administrés dans l'*Enquête auprès des établissements du patrimoine* : deux formes différentes du questionnaire général, l'un pour les organismes à but non lucratif et l'autre pour les entreprises privées à but lucratif, et trois questionnaires propres à chacun des trois secteurs des organismes à but non lucratif :

Questionnaire 1 – Données générales, volet organismes sans but lucratif

Questionnaire 2 – Questions propres au secteur du patrimoine

Questionnaire 3 – Questions propres au secteur des institutions muséales

Questionnaire 4 – Questions propres au secteur des archives

Questionnaire 5 – Données générales, volet entreprises privées à but lucratif

1.2.2 Collecte

La collecte initiale des données a eu lieu à l'été 2005. Celle-ci a d'abord porté sur les cinq questionnaires mais, en cours de collecte, le projet a été recentré sur les organismes à but non lucratif. En effet, l'enquête auprès des entreprises à but

lucrative a été arrêtée avant d'avoir atteint le taux de réponse souhaité à cause de difficultés de collecte. Il y a quand même eu quelque 265 entreprises répondantes à ce volet de l'enquête, et les données colligées seront étudiées à une étape ultérieure. Une longue phase de validation des données a suivi.

Sur les 1 107 organismes à but non lucratif de la population visée par l'enquête, 918 ont répondu au questionnaire « Données générales », soit un taux de réponse global de 83 %. Les taux de réponse pour chaque secteur sont généralement très bons. Un taux global de 78 % pour les organismes du secteur du patrimoine, qui grimpe à 81 % si l'on exclut les établissements des arts de la scène œuvrant dans le secteur du patrimoine. Les institutions muséales et les centres et services d'archives atteignent des taux encore plus élevés, c'est-à-dire 82 % pour les premières et 89 % pour les seconds.

Outre le questionnaire « Données générales, volet organismes à but non lucratif », les établissements ont reçu, selon leur classification principale et secondaire, des questionnaires propres aux organismes du secteur du patrimoine, de celui des institutions muséales ou de celui des archives. Seuls les établissements en arts de la scène et les organismes de représentation n'ont eu à répondre qu'au questionnaire sur les données générales.

Le tableau 1.2 montre la convergence des activités des établissements visés par l'enquête dans les trois secteurs du grand domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives.

1.2.3 Tableaux statistiques et estimations

Les résultats de l'enquête ont été compilés et sont présentés sous forme de tableaux statistiques. Toutes les données financières, ainsi que celles sur la main-d'œuvre (questionnaire 1), ont fait l'objet d'estimations. Ainsi, les résultats

Tableau 1.2

Répartition des organismes et institutions du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives selon la convergence des activités, Québec, 2005

	Nombre d'établissements n
Organismes en patrimoine	356
Activité unique ¹ en patrimoine	320
Activité en patrimoine et institution muséale	13
Activité en patrimoine et centre ou service d'archives	23
Institutions muséales	420
Activité unique en institution muséale	393
Activité en institution muséale et en patrimoine	4
Activité en institution muséale et centre ou service d'archives	23
Centres et services d'archives²	299
Activité unique en centre ou service d'archives	276
Activité en centre ou service d'archives et en patrimoine	19
Activité en centre ou service d'archives et en institution muséale	4
Total	1 075

1. Y compris les 52 établissements du domaine des arts de la scène, œuvrant dans le secteur du patrimoine.
2. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

présentés dressent le portrait de toute la population visée et non seulement des répondants à l'enquête.

En général, pour l'*Enquête auprès des établissements du patrimoine*, la qualité des estimations est très bonne. Cependant, lorsque le nombre de répondants ayant servi à produire l'estimation est faible, la qualité de ces estimations diminue. On peut statuer sur la qualité des estimations à l'aide du coefficient de variation (CV); celui-ci permet en effet de quantifier la précision de l'estimation. Une cote de A à E apparaît dans les tableaux pour qualifier la précision des estimations.

Cote	Qualité de l'estimation
A	Excellente
B	Très bonne
C	Bonne
D	Passable
E	Faible précision; donnée non publiée (nous ne diffusons pas les résultats ayant une faible précision).

1.3 Série de cahiers

L'État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives est publié sous la forme d'une série de cahiers.

Le cahier 1 dessine le premier portrait statistique du domaine : les sources de financement, les dépenses, la main-d'œuvre, le bénévolat et les adhésions. On y pose aussi un regard historique sur l'évolution de la définition et du cadre normatif de chaque secteur.

Les cahiers suivants, de 2 à 4, ne traiteront que d'un seul secteur chacun. Ils reprendront, décomposés par catégorie propre à chaque secteur, les thèmes exploités dans le cahier 1. La population visée par ces cahiers concernera les établissements classés selon leur activité principale et déjà décrits dans les tableaux précédents : 356 organismes du secteur du patrimoine, 420 institutions muséales et 299 centres et services d'archives. Ces données

statistiques, ayant fait l'objet d'estimations, se réfèrent à l'ensemble de chaque secteur, établissements répondants et non répondants.

Chacun des cahiers 5 à 7 seront également consacrés à un seul secteur. Ils traiteront des questions propres à chacun, soit les activités patrimoniales, muséologiques ou archivistiques. La population visée par chacun de ces cahiers concernera uniquement les établissements répondants dont l'activité principale ou l'activité secondaire relève du secteur : 270 organismes du secteur du patrimoine¹, 364 institutions muséales et 304 centres et services d'archives.

D'autres cahiers sont prévus : une publication sur les régions du Québec, une sur les pratiques culturelles, une autre sur l'impact économique des dépenses d'opération dans le domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives et, enfin, une étude synthèse.

1. Les organismes en arts de la scène œuvrant dans le secteur du patrimoine n'ont pas répondu au questionnaire propre aux organismes en patrimoine.

Regard historique sur l'univers du patrimoine, des institutions muséales et des archives

Yves Bergeron, Louise Dusseault-Letoche et Jacques Grimard

Ce projet de recherche a permis de mettre en lumière les liens étroits qui unissent le patrimoine, les institutions muséales et les archives. Ces trois secteurs d'activité partagent une histoire commune et des cadres juridiques qui s'entrecroisent, se complètent et forment la structure du réseau du patrimoine québécois.

Malgré les nombreux travaux réalisés par les chercheurs, l'histoire du patrimoine, des institutions muséales et des archives² au Québec reste encore à écrire. Comme ces trois secteurs sont intimement liés, ils ont suivi la trame de l'histoire culturelle du Québec. Nous avons défini cinq périodes principales qui marquent le développement de l'univers du patrimoine³.



2.1 Première phase (xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles) : Nouveau Monde et découverte de « nouveaux patrimoines »

Alors que les explorateurs européens parcourent le Nouveau Monde, ils découvrent également une nature et des objets qui leur sont étrangers. Ils ramènent en France des objets curieux et exotiques qu'ils présentent comme des témoins matériels des nouvelles découvertes. Il s'agit, pour la plupart, d'objets amérindiens qui enrichissent le cabinet du roi. Plusieurs de ces objets sont conservés aujourd'hui dans la collection du Musée du quai Branly⁴. Mais on ne s'intéresse pas uniquement aux objets rares et curieux en Nouvelle-France : on prend soin de ramener en Europe des spécimens de la faune et de la flore nord-américaines. Le plus bel exemple demeure sans aucun doute l'arbre de vie ramené par Jacques Cartier lors de l'un de ses voyages. Cet intérêt scientifique pour les sciences naturelles en Europe trouve donc écho en Nouvelle-France, de sorte que le Jardin royal des plantes médicinales et le Muséum d'histoire

naturelle de Paris conservent encore aujourd'hui des traces éloquentes de cette période historique.

Bien que des objets ethnographiques et de sciences naturelles soient expédiés en Europe, on voit apparaître, au cours du xviii^e siècle, les premières réunions de collections muséologiques au Québec. Ce patrimoine prend forme au sein des communautés religieuses qui conservent des œuvres d'art, des objets ethnographiques, des livres et des archives qui témoignent de l'histoire du Québec.

La première mention de l'existence de pratiques archivistiques en Nouvelle-France fait état de l'incendie, en juin 1640, de la chapelle Notre-Dame-des-Anges et de la disparition du « Catalogue des baptisés à Québec depuis 1621 jusqu'à 1640 ». Un siècle plus tard, l'administration coloniale projette de copier « les pièces importantes conservées dans la colonie et [de produire] un inventaire complet des registres », puis d'aménager un local propre à la conservation des archives dans la résidence officielle de l'intendant. Mais, au moment du retrait de la France de la vallée du

2. Voir à ce sujet, et à titre indicatif, l'utile bibliographie parue dans Danielle LACASSE et Antonio LECHASSEUR, *Les Archives nationales du Canada, 1872-1997*, Ottawa, Société historique du Canada, « Brochure historique », n° 58, 1997, p. 33-36. Voir aussi la rubrique « Histoire des archives/Archives History », *Archives. Bibliographie rétrospective, 1990-1995*, Association des archivistes du Québec, vol. 31, n° 1-2, 1999-2000, p. 51-56, ainsi que la liste des notices bibliographiques réunies sous la rubrique « Histoire », *Archives. Bibliographie rétrospective, 1994-1999*, vol. 31, n° 4, p. 137-139. Voir enfin le *Bulletin des recherches historiques*, paru entre 1895 et 1968, qui comporte plusieurs notices intéressant l'histoire des archives.
3. Texte inspiré de : Yves BERGERON, « Sur la piste de l'« économuséologie » et de l'ethnologie », *Des métiers... de la tradition à la création. Anthologie en faveur d'un patrimoine qui gagne sa vie*, Québec, Les Éditions GID, 2003, t. 1, p. 28-43.
4. Le Musée de la civilisation (MCQ) a consacré une exposition à ces objets. Voir : *Rencontre de deux mondes*, Québec, MCQ, 1992, 94 p.

Saint-Laurent, une grande partie des archives réunies par les administrateurs coloniaux, officiers militaires et magistrats sera rapatriée en territoire métropolitain. À la fin du XVIII^e siècle, le gouverneur britannique, lord Dorchester, s'inquiétera du sort des archives françaises restées dans la colonie et commandera une étude sur la question. Cette analyse donnera lieu, en 1791, à la publication d'un rapport et à de nouvelles décisions quant à la garde de ces archives officielles, dont on peut douter qu'elles ont été effectivement appliquées⁵. Entre temps, des archives sont créées, s'accumulent dans des conditions peu propices à la conservation à long terme⁶ ou disparaissent au gré des hasards de l'existence, comme ce fut le cas lors de l'incendie du parlement de Montréal en 1849.

2.2 Deuxième phase : prise de conscience d'un patrimoine québécois au XIX^e siècle

Paradoxalement, au même moment, les archives suscitent de l'intérêt. Elles font l'objet de publications de documents – traités, édits et ordonnances royaux, titres anciens, etc.⁷ – qui tiennent encore lieu d'ouvrages de référence. Puis, dès les années 1830, la jeune Quebec Literary and Historical Society s'intéresse à la localisation des archives nécessaires à la connaissance de l'histoire coloniale et envoie ses membres en mission de reconnaissance à Londres, à Paris et à New York. À la même époque, l'Assemblée législative du Bas-Canada puis du Canada-Uni fait localiser, répertorier puis copier des archives anciennes en France

et en Angleterre, mais aussi aux États-Unis.

Tandis qu'on prend conscience de la nécessité de conserver les archives qui témoignent de notre histoire, on voit apparaître, au début du XIX^e siècle, les premiers concepts de musées au Québec. Le Séminaire de Québec inaugure officiellement le premier musée scientifique en 1806. Au-delà des collections scientifiques des établissements d'enseignement et des communautés religieuses, les premiers musées destinés au grand public apparaissent au Québec en 1824.

On ne peut passer sous silence la contribution de la Commission géologique du Canada dans l'histoire du patrimoine au Québec. Créée en 1842 par le gouvernement du Canada-Uni, la Commission regroupe à Montréal quelques géologues qui s'engagent rapidement dans l'exploration du territoire. La Commission est à l'origine des premières collections scientifiques et ethnographiques au pays et à la création de trois musées nationaux : le Musée national des sciences naturelles, le Musée canadien des civilisations et le Musée national des sciences et de la technologie⁸. De plus, la Commission contribue au développement de nombreux musées par des dons d'objets aux universités québécoises qui possèdent des cabinets de sciences naturelles. La Commission participe notamment aux grandes expositions universelles et y présente des objets du patrimoine québécois à compter de 1851 (Londres en 1851, en 1862 et en 1886, Paris en 1855, en 1867 et en 1889, Philadelphie en 1876 et Chicago en 1893).

2.3 Troisième phase (1852-1933) : reconnaissance d'un patrimoine collectif

Depuis le XIX^e siècle, dans le monde occidental, de multiples espèces d'objets ont été intégrées à la notion de patrimoine et un mode de transmission a été reporté de l'individu à la collectivité. D'où cette idée de la possession d'un héritage, d'un bien à léguer dont la responsabilité incombe depuis à l'État ou, à l'échelle internationale, à des organismes qui, après entente, se chargent d'assurer la pérennité des traces de l'activité humaine. Au tournant du XXI^e siècle, au moment où les technologies de la communication gommement les frontières, la conscience se fait de plus en plus aiguë : le risque de perdre ces témoins significatifs et symboliques de la culture d'un peuple contribue à sa protection.

L'Université Laval, créée en 1852, prépare l'ouverture au public de ses cabinets scientifiques auxquels s'ajoutent les 272 œuvres de la collection de Joseph Légaré, appelée « musée de peinture ». La même année, le gouvernement du Québec prépare un projet de musée national.

À l'apparition des premiers musées au XIX^e siècle correspond une vie culturelle d'une nouvelle tendance dans la société canadienne-française. La multiplication des collèges classiques et de leurs collections permet la sensibilisation d'un public à cette nouvelle forme d'activité culturelle.

On voit apparaître, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les premières grandes institutions muséales.

5. Gilles Héon, « Les Archives nationales du Québec : la mémoire de la nation », *Archives*, Association des archivistes du Québec, vol. 27, n° 2, 1995, p. 5.

6. Les archives judiciaires constituent ici un bel exemple ainsi que l'ont montré les travaux du comité interministériel sur les archives judiciaires mis sur pied par les ministères québécois des Affaires culturelles et de la Justice à la fin des années 1980. Voir : Ministère des Affaires culturelles et Ministère de la Justice, *Rapport du comité interministériel sur les archives judiciaires*, Montréal, 15 avril 1989, x-95 p.; Ministère des Affaires culturelles et Ministère de la Justice, *Rapport du comité interministériel sur les archives judiciaires*, annexe 2 : *Documents complémentaires*, Montréal, 15 avril 1989, 109 p.

7. Gilles Héon, op. cit., p. 7.

8. D'ailleurs, la Commission emménage en 1911 dans le Musée commémoratif Victoria, à Ottawa. Voir : *Pierre par pierre. Les 150 premières années de la Commission géologique du Canada*, Ottawa, Énergie, Mines et Ressources Canada, 1992, p. 26.

Ainsi, en 1860, la Montreal Society of Artists, qui présente des expositions de ses membres, prend le nom d'Art Association of Montreal. On assiste alors à la création du Musée des beaux-arts de Montréal. En 1862, la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal voit le jour. La Commission géologique quitte Montréal en 1880 pour s'installer définitivement à Ottawa.

Outre l'expansion de ces grandes institutions, on voit se multiplier les collections pédagogiques dans les établissements d'enseignement. Les sciences naturelles sont présentes dans la plupart des collèges. Par ailleurs, on voit également apparaître les premiers musées privés dont le Musée de Betsiamites en 1881, le Musée de cire Éden à Montréal en 1891, le Musée de l'hygiène à l'Université McGill en 1893 et le Musée du Château Ramezay, à Montréal, en 1895.

Au début du xx^e siècle, les musées se multiplient. En outre, les expositions provinciales, qui connaissent un énorme succès, deviennent l'occasion de présenter des expositions d'œuvres d'art, de sciences naturelles ou d'artisanat.

Par ailleurs, les travaux de repérage et de transcription des documents coloniaux se poursuivent grâce à l'appui, d'abord de l'Assemblée législative du Bas-Canada, puis de la Province du Canada; parmi d'autres, Louis-Joseph Papineau va contribuer à ces travaux pendant son exil, après les rébellions de 1837 et 1838. Puis, à la faveur d'un regain d'intérêt pour l'histoire coloniale du jeune pays que constitue

le Canada, des membres influents de la Quebec Literary and Historical Society entreprennent des démarches qui aboutiront à la création, en 1872, d'une division des archives au sein du ministère fédéral de l'Agriculture⁹. Au cours des 30 années qui suivent, le responsable, Douglas Brymner, recense et acquiert de nouvelles archives, accélère la transcription des documents coloniaux britanniques et français et entreprend, au début des années 1880, la publication, dans le *Rapport des archives canadiennes*, d'inventaires analytiques des documents destinés à aider les historiens dans leurs travaux de recherche¹⁰.

Entre-temps, au Québec, le Secrétaire et registraire provincial prend charge de la gestion des archives – notamment des archives héritées du régime colonial français – et, dès 1868, s'affaire à assurer le transfert d'archives depuis le nouvel État fédéral, conformément aux dispositions de l'article 143 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. À cette époque, les archives fédérales mettent également à contribution de nombreuses personnalités du Québec pour leur copie de documents à l'étranger¹¹. Par ailleurs, le Bureau du registraire de la province de Québec s'active à regrouper des archives officielles, à copier des documents en France, à publier des inventaires et à assurer la préservation adéquate des documents notariaux et d'état civil. Au tournant du xx^e siècle, le terrain est prêt pour la mise en place d'une institution d'archives¹².

Au même moment, la notion de patrimoine suit une approche historique

et commémorative héritée du xix^e siècle, en abordant les monuments comme des témoins de l'histoire et des véhicules de transmission de cet héritage.

2.4 Quatrième phase (1922-1967) : rôle de l'État

C'est donc au début du xx^e siècle – notamment avec la création, en 1920, des Archives de la province de Québec – que commence à prendre forme l'univers archivistique tel que nous le connaissons aujourd'hui, avec ses institutions, ses lois, son milieu professionnel et ses utilisateurs. À l'automne 1920, Pierre-Georges Roy, fondateur du *Bulletin des recherches historiques*, membre de la Société royale du Canada et directeur du Bureau des archives fédérales à Québec, prend charge du Bureau des archives de la province à titre d'« archiviste du gouvernement de la province de Québec ». Il y fera notamment sa marque grâce à la publication des *Rapports annuels de l'archiviste de la province*, véritables mines de renseignements sur les archives, dont la série d'inventaires se poursuivra jusqu'à la fin des années 1970¹³, quand le Bureau des archives prendra le nom d'Archives nationales du Québec.

L'adoption, en 1922, de la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art dont la conservation présente un intérêt national historique et artistique devient le fil conducteur permettant de comprendre la notion de patrimoine. La Commission des monuments historiques, créée la même année,

9. Danielle LACASSE et Antonio LECHASSEUR, *Les Archives nationales du Canada, 1872-1997*, Ottawa, Société historique du Canada, « Brochure historique », n° 58, p. 2-6.
10. *Les archives canadiennes. Rapport au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada par le Groupe consultatif sur les archives canadiennes*, Ottawa, Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, 1980, p. 24-26. Voir aussi : Glenn WRIGHT et Douglas BRYMNER, dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Toronto et Québec, University of Toronto et Université Laval, 2000, [En ligne :] <http://www.biographi.ca>.
11. Bernard WEILBRENNER, « Les archives provinciales du Québec et leurs relations avec les archives fédérales, 1867-1920 », *Archives*, vol. 15, n° 3, p. 37-55, et deuxième partie, vol. 16, n° 2, p. 3-26.
12. Bernard WEILBRENNER, « Les archives provinciales du Québec et leurs relations avec les archives fédérales, 1867-1920 », *Archives*, troisième partie, vol. 18, n° 3, p. 3-25, et quatrième partie, vol. 18, n° 4, p. 3-21.
13. Bernard WEILBRENNER, Pierre-Georges ROY et LE BUREAU DES ARCHIVES DE LA PROVINCE, « 1920-1925 », *Archives*, 1989, vol. 21, n° 1, p. 3-29 ; et « 1926-1931 », *Archives*, 1993, vol. 24, n° 3, p. 34-66.

procède aussitôt au classement de biens. Québec devient ainsi la première province canadienne à protéger, par voie législative, son patrimoine culturel même si on ne préserve, au début, que trois monuments historiques.

La prise en compte de l'importance d'inventorier les biens dans le but de les étudier et de les conserver est amorcée dès 1922, lorsque Pierre-Georges Roy, secrétaire de la Commission des monuments historiques, procède au premier inventaire de ces ouvrages.

En 1922, le gouvernement du Québec met sur pied la Commission des sites et monuments historiques ainsi que la loi créant les musées de la province. Au même moment, on assiste à l'ouverture du McCord National Museum à l'Université McGill.

Le 3 juin 1933, le gouvernement inaugure le Musée de la province dans un édifice nouvellement construit sur les plaines d'Abraham. Le mandat du premier musée national au Québec est de conserver le patrimoine québécois. Le musée se subdivise en quatre départements : la peinture, la sculpture, l'histoire naturelle et les « choses canadiennes »¹⁴. À ces collections s'ajoutent les Archives de la province qui logent dans le même édifice.

Les motivations qui président à la création du Musée de la province, dès le projet énoncé en 1922, insistent sur la volonté d'instruire le grand public. Cependant, le Musée ouvre ses portes en pleine Crise, moment où le contexte social et économique

ne favorise pas cette entreprise de démocratisation de la culture.

2.4.1 Influence du folklore et intérêt pour la culture populaire

En 1935, Gérard Morisset (1898-1970) entreprend un programme d'inventaire des œuvres d'art du Québec¹⁵, qui sera reconnu officiellement en 1937 et qui l'amène à établir un fonds documentaire constitué de données d'archives et d'inventaires. De plus en plus, les collections publiques s'ouvrent sur un patrimoine qui comprendra une diversité de genres d'artéfacts dont font partie les arts populaires.

Si la multiplication des musées est marquée au XIX^e siècle par le développement de l'enseignement des sciences, le XX^e siècle annonce l'émergence d'un intérêt nouveau pour la culture populaire. Les travaux des folkloristes européens influencent notamment les écrivains du terroir, et cet intérêt s'exprime bientôt dans les journaux, les revues et les almanachs, grâce aux travaux de folkloristes québécois comme Édouard-Zotique Massicotte, Marius Barbeau et Luc Lacourcière.

Vingt-cinq ans après le premier congrès de la langue française qui a accueilli à Québec, en 1912, des milliers de participants, l'Université Laval organise en 1937 un deuxième congrès consacré à « l'esprit français au Canada, dans notre langue, dans nos lois, dans nos mœurs ». Ce deuxième rassemblement culturel fait une large place aux questions identitaires. On s'y préoccupe notamment de l'esprit français dans ses manifestations comme la langue parlée, la langue écrite et les arts¹⁶.

On semble particulièrement préoccupé par l'incidence des nouvelles technologies de communication. La radio apparaît notamment comme « l'instrument le plus dangereux et le plus utile, pour le développement de la langue française¹⁷ ».

À la suite du deuxième congrès de la langue française, le gouvernement du Québec confie à Jean-Marie Gauvreau le projet d'inventaire des ressources naturelles et industrielles du Québec. Ce dernier entreprend une grande enquête sur l'artisanat au Québec. Il s'intéresse aux traditions, aux savoirs et aux savoir-faire. Comme Marius Barbeau l'a fait au début du siècle, Gauvreau organise des activités de promotion et de mise en valeur de l'artisanat, qu'il considère comme faisant partie des richesses naturelles et industrielles du Québec¹⁸.

La tenue du deuxième congrès de la langue française trouve également écho au Musée de la province à l'hiver 1942-1943 quand le Musée présente l'exposition *Le Vieux Québec*. Cet événement permet de faire découvrir la collection de William H. Coverdale, qui sera à l'origine de la création du Musée de la civilisation. Comme l'a fait Barbeau avec son livre *Québec où survit l'ancienne France*, le Musée permet alors aux Québécois de redécouvrir les objets témoins de la culture populaire¹⁹.

À la fin des années 1950, le réseau des musées commence à prendre forme et à s'étendre dans toutes les régions du Québec. C'est ainsi qu'on voit apparaître, en 1958, l'Association des musées de la province de Québec qui deviendra, en 1973, la Société des musées québécois.

14. Jean HAMELIN, *Le Musée du Québec. Histoire d'une institution nationale*, Québec, Musée du Québec, « Cahiers de recherche », n° 1, 1991, p. 27.

15. <http://site.rdaq.qc.ca/cgi-bin/templates/body/Frontend/DetailsFonds.cfm?ID=1614&cnt=363&numeroMembre=951&NM=951>.

16. *Deuxième congrès de la langue française au Canada. Québec, 27 juin-1^{er} juillet 1937. Mémoires*, Québec, Imprimerie du Soleil, 1938, t. 1, 564 p.

17. Henri LETONDAL, « Les programmes à la radio (conférences, dialogues, scènes de la vie canadienne) », dans *Deuxième congrès de la langue française au Canada. Québec, 27 juin-1^{er} juillet 1937*, op. cit., p. 167.

18. Voir le site Web du ministère de la Culture et des Communications du Québec : www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/champs/ethno/ethnos10.htm.

19. *Le Vieux Québec*, Québec, Musée de la province de Québec, 1942, 32 p. L'exposition est présentée du 10 décembre 1942 au 31 janvier 1943, sous le patronage du gouverneur général du Canada, le comte K. G. d'Athlone, le major général et lieutenant-gouverneur de la province de Québec, sir Eugène Fiset, le premier ministre de la province, Adélard Godbout, et le maire de Québec, Lucien Borne.

Au début des années 1960, le milieu culturel est en pleine mutation. C'est dans ce contexte que le nouveau gouvernement de Jean Lesage annonce, en 1961, la création du ministère des Affaires culturelles qui prend en charge le Musée de la province, désormais appelé Musée du Québec. Pour compléter le réseau des musées d'État, le gouvernement du Québec met en place, en 1964, le Musée d'art contemporain de Montréal.

La Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'arts est en évolution constante. Elle subira plusieurs modifications qui reflètent, à l'instar des diverses chartes internationales, des influences socioculturelles apportant des changements importants au champ du patrimoine, entre 1952 et 1963, pour y inclure notamment la notion de « site ». La Commission des monuments historiques du Québec devient une instance consultative lors de l'adoption, en 1963, de la Loi des monuments historiques, qui confie la gestion du patrimoine au nouveau ministère des Affaires culturelles.

2.5 Cinquième phase (1967-2002) : nouvelle conception du patrimoine

L'année 1967 constitue une date charnière dans l'histoire du patrimoine au Québec. En effet, le Service des monuments historiques du Québec entreprend alors un inventaire détaillé en collaboration avec les écoles d'architecture du Québec. Cependant, c'est de 1977 à 1983 que le Québec conçoit son premier inventaire exhaustif qui

répertorie le patrimoine de chaque région afin d'établir la vision d'ensemble du territoire.

L'Exposition universelle de 1967 rassemble sur le site de *Terre des hommes* une multitude de pays. Montréal devient alors le carrefour des cultures. Ces différentes cultures du monde prennent forme et s'expriment dans plusieurs pavillons thématiques. Les pays participants font alors appel aux plus récentes technologies de communication. Ce ne sont pas simplement des pavillons qui surgissent sur les îles de *Terre des hommes*, ce sont également des musées vivants²⁰ qui annoncent ce qu'on appellera la « nouvelle muséologie ».

Par ailleurs, en 1969, les Archives de la province deviennent les Archives nationales du Québec. Elles relèvent du ministère des Affaires culturelles depuis sa création. Au cours des années 1970, elles s'activent particulièrement dans le domaine des archives gouvernementales²¹ et lancent un vaste programme de régionalisation de leurs services qui conduira à l'établissement d'un réseau de centres d'archives. Ces antennes régionales auront une influence marquante sur le développement des archives québécoises, à la fois par leurs services locaux de garde et d'accès aux archives, par leurs activités de sensibilisation des divers milieux à la nécessité d'assurer la gestion efficace de leurs patrimoines archivistiques et par leur soutien au développement d'expertises particulières en matière d'archives.

Puis en 1983, l'adoption de la Loi sur les archives²² donne une nouvelle impulsion au développement du secteur des archives en faisant obligation à quelque 3 500 organismes publics de gérer leurs archives patrimoniales et en prévoyant des dispositions pour mettre sur pied des centres agréés d'archives. À l'orée du troisième millénaire, on compte une trentaine de ces centres qui, à côté des centres régionaux des Archives nationales du Québec, sont devenus des acteurs clés dans la gestion et le développement des divers patrimoines archivistiques. Développement d'ailleurs qui n'est plus le lot exclusif de l'institution nationale et des centres agréés, puisqu'on recense plus de 300 services d'archives publics et privés activement engagés dans la protection et la diffusion du patrimoine archivistique québécois²³.

Entre-temps, dès le milieu des années 1960, les archivistes du Québec se réunissent en un regroupement professionnel, connu sous le nom d'Association des archivistes du Québec, et se donnent pour objectifs de promouvoir le perfectionnement de leurs membres et de « favoriser l'établissement et le progrès des dépôts d'archives du Québec²⁴ ». Quarante ans plus tard, l'Association compte près de 600 membres dont plusieurs font également partie d'autres organismes intéressés au développement des archives, ainsi qu'en témoigne la participation de neuf de ces organismes à l'adoption et à la promotion de la récente Déclaration québécoise sur les archives²⁵. Enfin, c'est à partir des années 1980 que

20. Le directeur général du Musée de la civilisation, Roland Arpin, a souvent évoqué cet événement historique pour expliquer la philosophie du concept du Musée de la civilisation. Raymond Montpetit en relate aussi l'importance dans l'histoire des musées au Québec. Voir : Raymond MONTPETIT, « Musées et muséologie. Un champ de recherche dynamique en émergence », *Le traité de la culture*, Québec, Éditions de l'Institut québécois de recherche sur la culture et Les Presses de l'Université Laval, 2002, p. 81.

21. LOUIS GARON, « Les archives gouvernementales aux Archives nationales du Québec : de l'indifférence aux luttes de pouvoir », *Archives*, vol. 18, n° 4, 1986-1987, p. 22-40.

22. Loi sur les archives, L.R.Q., c. A-21.1, [En ligne :] www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_21_1/A21_1.HTM.

23. Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Registre électronique des services d'archives du Québec. Rapport final 2004*, 18 p.

24. « Règlements de l'Association des archivistes du Québec », *Archives*, 1972, vol. 1, n° 72, p. 7.

25. <http://www.archivistes.qc.ca/evenement/declaration/declaration.html>.

seront mis en place des programmes de formation universitaire en archivistique, aujourd'hui offerts aux trois cycles d'enseignement supérieur dans les départements d'histoire et de sciences de l'information des universités Laval, McGill et de Montréal, ainsi qu'à l'UQAM et à l'UQAC. Au cours des 25 dernières années, ces programmes auront lancé sur le marché des centaines de diplômés formés et préparés à assumer scientifiquement et professionnellement la gestion de l'héritage archivistique québécois.

En 1972, la Commission des monuments historiques est remplacée par la Commission des biens culturels du Québec, après l'adoption de la Loi sur les biens culturels (LBC)²⁶ qui se substitue à celle de 1922. La Direction de l'inventaire des biens culturels est mise sur pied, en 1974, à la Direction générale du patrimoine du ministère des Affaires culturelles, pour répertorier les biens culturels susceptibles d'être reconnus ou classés au sens de la loi. Révisée en 1982, cette dernière comprend un article qui crée l'obligation, pour le gouvernement, de dresser l'inventaire des biens susceptibles d'être reconnus ou classés. Une dernière refonte importante de la LBC accorde aux municipalités, en 1986, l'autorisation de citer des monuments historiques présents dans leur territoire et de constituer en site du patrimoine une partie ou la totalité de leur territoire.

Désormais, la notion de patrimoine fait l'objet d'une compréhension élargie qui inclut de plus en plus de nouvelles dimensions tels les ensembles, les arrondissements historiques, les sites et, peu à peu, le paysage et le patrimoine immatériel ou vivant, en vertu des déclarations et des chartes internationales aux-

quelles adhère le Canada. En 1976, l'adhésion du pays à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel²⁷ (UNESCO, 1972) a une répercussion sur les responsabilités partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces concernant le patrimoine situé dans tel ou tel territoire. Le Québec est influencé par ces lignes de pensée à l'échelle internationale et s'ouvre au concept de patrimoine d'ensemble et de site qui inclut l'environnement naturel. En 1985, l'UNESCO ajoute à sa Liste du patrimoine mondial²⁸ l'arrondissement historique de la Ville de Québec pour la valeur exceptionnelle de l'architecture, notamment à cause des remparts qui « forment un ensemble urbain qui est un des meilleurs exemples de ville coloniale fortifiée », et parce qu'elle renvoie à sa fondation par Samuel de Champlain au début du XVII^e siècle²⁹. Le Québec est ainsi inscrit sur la carte du patrimoine mondial ainsi que le parc national de Miguasha, qui sera ajouté à cette liste en 1999.

Dans les années 1980, les groupes associatifs renforcent cette prise de conscience de l'importance du patrimoine dans l'environnement urbain. La création de l'organisme Sauvons Montréal en 1974 et celle de Héritage Montréal en 1975 attirent l'attention des pouvoirs publics sur la transformation de la ville et du rôle du patrimoine dans la définition du caractère urbain.

En 1982, la Déclaration pour la conservation du patrimoine québécois (Déclaration de Deschambault), élaborée par le Conseil des monuments et sites du Québec, tente de définir la nature particulière du patrimoine québécois, tout en mettant l'accent sur la responsabilité du citoyen à son égard et l'importance

qu'il participe à sa préservation. Cette déclaration définit le patrimoine comme étant « l'ensemble des créations et des produits conjugués de la nature et de l'homme, qui constituent le cadre de notre existence dans le temps et dans l'espace ». Elle reconnaît donc la notion de paysage et aborde celle du patrimoine vivant ou immatériel, plus reconnue, en 1992, par le ministre des Affaires culturelles dans la Politique culturelle du Québec. En 1991, à Québec, se tient le premier colloque des villes du patrimoine mondial, à l'initiative de la Ville de Québec et avec la collaboration des gouvernements du Québec et du Canada, et sous le haut patronage de l'UNESCO. De cette rencontre internationale émanera la Déclaration de Québec.

Deux ans plus tard, l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) est créée, dont le siège social s'installe à Québec. Puis, en 2000, le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel, mis sur pied par le ministère de la Culture et des Communications, publie son rapport intitulé *Notre patrimoine, un présent du passé. Proposition pour une politique du patrimoine culturel*³⁰ (rapport Arpin), qui relève plusieurs lacunes du milieu et ouvre davantage encore la notion de patrimoine, en expliquant certaines réalités du domaine et en prodiguant des recommandations. C'est à partir de ce moment que le patrimoine immatériel est véritablement introduit dans la notion de patrimoine au Québec ainsi que la reconnaissance du patrimoine linguistique. Bien que proposant une définition plus large du patrimoine et des mesures susceptibles de consolider le secteur du patrimoine québécois, le rapport souligne que le réseau des archives mérite une

26. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/B_4/B4.htm.

27. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13055&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

28. <http://whc.unesco.org/fr/list/>.

29. <http://whc.unesco.org/fr/list/300>.

30. *Notre patrimoine, un présent du passé. Proposition de politique du patrimoine culturel* présentée à Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications du Québec, Québec, Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel, 2000, 240 p.

analyse plus poussée afin d'améliorer ce secteur important du patrimoine québécois.

La création, en 1988, du Musée de la civilisation va confirmer le mouvement de la nouvelle muséologie et de l'interprétation du patrimoine. Le concept du nouveau musée d'état sera repris par plusieurs musées au Québec, au Canada et à l'étranger. Ce concept place à l'avant-plan les publics et adopte une muséographie axée sur l'approche thématique tout en tenant compte à la fois du patrimoine matériel et du patrimoine immatériel. Au même moment, le gouvernement du Québec investit dans la création de nouveaux musées et de centres d'interprétation. On voit se multiplier les musées et apparaître de nouvelles formes d'institutions muséales dont les écomusées, qui permettent la valorisation et la transmission de savoirs et de savoir-faire patrimoniaux. Cette reconnaissance de la muséologie québécoise prend forme en 1992 quand le gouvernement accueille à Québec le Conseil international des musées (ICOM).

Au tournant du *xxi*^e siècle, le patrimoine fait l'objet de l'élaboration de programmes universitaires encadrés par l'institution de chaires nouvelles : en 2000, l'Université Laval, à Québec, crée la Chaire UNESCO du patrimoine ainsi que l'Institut du patrimoine culturel, tandis que l'Université du Québec à Montréal institue la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain en 2001, l'Institut du patrimoine en 2004 et le programme international de doctorat en muséologie, médiation, patrimoine en 2005, et l'Université de Montréal ouvre la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, en 2004.

En outre, à l'échelle municipale, le patrimoine devient sujet de fierté et de promotion quand la Ville de Rivière-du-Loup adopte la Politique du patrimoine, au mois de décembre 2002, une première au Québec. La Ville de Montréal procédera aussi, en mai 2005, à l'adoption de sa politique du patrimoine³¹, dans laquelle se trouve une nouvelle définition du patrimoine qui synthétise les précédentes, celles de la Déclaration de Deschambault en 1982, de la Déclaration québécoise du patrimoine en 1998 et du rapport Arpin en 2000.

31. Voir le document en format PDF : <http://www2.ville.montreal.qc.ca/patrimoine/politique.htm>.

Cadre juridique de l'univers du patrimoine, des institutions muséales et des archives

Yves Bergeron, Louise Dusseault-Letocha et Jacques Grimard

L'univers du patrimoine, des institutions muséales et des archives est régi par une politique publique qui relève de différents niveaux de responsabilité. Les lois fédérales et provinciales encadrent la gestion et la protection des biens culturels. Certaines réglementations internationales s'appliquent également et régissent la circulation des biens culturels entre les pays. De même, les codes de déontologie adoptés par les associations professionnelles, bien que n'ayant pas de valeur légale, servent de cadre de référence à tous les acteurs concernés par la protection et la mise en valeur du patrimoine.



3.1 Patrimoine : lois et règlements

Bien que le domaine culturel soit de juridiction provinciale, plusieurs lois fédérales appuient la protection du patrimoine culturel.

Au gouvernement fédéral, le ministère du Patrimoine canadien³² centre son approche du patrimoine sur la commémoration et l'histoire du Canada. Le portefeuille du Patrimoine canadien est composé du Ministère et de 19 organismes et sociétés d'État, dont la Bibliothèque et Archives Canada, le Centre national des arts et le Conseil des arts du Canada, ainsi que les musées nationaux comme le Musée canadien des civilisations. La Commission des lieux et des monuments historiques du Canada³³, créée en 1919, ne sera établie juridiquement qu'en 1953. Elle conseille le ministre du Patrimoine canadien sur la commémoration de lieux, de monuments, de personnes et d'événements d'importance nationale, que l'Agence Parcs Canada³⁴ administre, en plus des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation. Au Québec, 27 lieux historiques sont administrés par Parcs Canada.

Plus particulièrement, la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales³⁵, promulguée en 1985, est apparue à la suite du délaissement par les usagers du réseau ferroviaire comme mode de transport à travers le Canada. Plusieurs gares au Québec ont bénéficié d'une restauration grâce à ce soutien.

En 1976, après l'adoption de la Charte de Venise³⁶ par le Canada, les différents pays adhérents ont signé une entente pour se prémunir contre les vols d'œuvres d'art et le trafic d'objets culturels. La sortie du pays d'objets à valeur patrimoniale comme l'entrée illicite de trésors volés sont ainsi contrôlées à nos frontières.

Au Québec, la LBC³⁷, sanctionnée le 8 juillet 1972 et révisée en 1982, est celle qui régit aujourd'hui les mesures de protection et de préservation du patrimoine québécois. Cette dernière est le produit de trois lois refondues : la Loi concernant l'île d'Orléans (1935), la Loi des monuments historiques (1963) et la Loi concernant la Place Royale à Québec (1967). Depuis les années 1970, elle intègre la notion de site et d'ensemble architectural de même que celle d'arrondissement

32. Loi sur le ministère du Patrimoine canadien (1995, c. 11) : <http://lois.justice.gc.ca/fr/C-17.3/index.html>.

33. Loi sur les lieux et monuments historiques : <http://lois.justice.gc.ca/fr/H-4/245341.html>.

34. Loi sur l'Agence Parcs Canada (1998, c. 31) : <http://lois.justice.gc.ca/fr/P-0.4/index.html>.

35. Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales (L.R., 1985, c. 52, 4^e suppl.) : <http://lois.justice.gc.ca/fr/H-3.5/index.html>.

36. Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites : <http://www.icomos.org/docs/venise.html>.

37. Loi sur les biens culturels : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/B_4/B4.htm.

historique et naturel. La dimension humaine y est présente dans l'œuvre monumentale et dans le savoir-faire des artisans, sans toutefois figurer explicitement dans le libellé de la loi. Cette loi accorde, de plus, au ministre de la Culture et des Communications la possibilité de reconnaître ou de classer des biens immobiliers, de déclarer des arrondissements historiques, de classer des sites historiques ou d'établir des aires de protection, avec ou sans l'accord des propriétaires. Ces biens sont admissibles à des programmes de subvention ou d'aide financière et, quand il s'agit de biens immobiliers classés, elle donne lieu parfois à des exemptions de taxes foncières. Par ailleurs, elle permet au ministre d'autoriser des fouilles archéologiques sur les terrains privés.

L'une des refontes importantes de la LBC accorde aux municipalités, en 1986, l'autorisation de citer des monuments historiques présents dans leur territoire et de constituer en site du patrimoine une partie ou la totalité de leur territoire. Les municipalités peuvent même accorder une aide technique ou financière pour la « conservation, l'entretien, la restauration ou la mise en valeur d'un monument historique cité » ou pour un immeuble situé dans un site du patrimoine, de même que pour un bien culturel reconnu ou classé situé dans son territoire. Les municipalités, dans l'application de la LBC, sont invitées à constituer des comités consultatifs dont la composition est calquée sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme³⁸ et ses comités consultatifs d'urbanisme (CCU).

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme oblige les municipalités à élaborer un plan d'urbanisme qui sert de cadre aux réglementations municipales et qui, par un document complémentaire, peut reconnaître une thématique dans laquelle figurent des recommandations propres à une zone ou à un territoire d'intérêt patrimonial. La réglementation précise, par la suite, les conditions de protection en vertu de la LBC.

Ainsi, plusieurs autres lois provinciales assistent les municipalités dans leurs interventions à des fins de sauvegarde et de conservation du patrimoine. Signalons la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels³⁹ qui permet de veiller à ce que des objets reconnus dignes de conservation ne quittent pas le territoire du Québec ou que des artefacts d'une provenance qui ne respecte pas les ententes internationales ne passent pas nos frontières.

3.1.1 Entrée en scène du ministère de la Culture et des Communications

En 1992, la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications⁴⁰ demande au ministère des Affaires culturelles de transférer les dossiers et autres documents, ainsi que le personnel y afférent, au ministère de la Culture et des Communications (MCC). En matière de patrimoine, le MCC administre dès lors la Loi sur les biens culturels, avec le soutien des organismes qui lui sont liés et des sociétés d'État qui relèvent du ministre : la Commission des biens culturels⁴¹ (CBC), la Société de développement des entreprises culturelles⁴² (SODEC) et les institu-

tions nationales qui s'occupent de la conservation et de la diffusion du patrimoine, dont le Centre de conservation du Québec. La CBC est l'organisme consultatif du Ministère qui a le triple mandat « d'avisier, de conseiller et d'auditer ». Elle s'occupe de faire des recommandations au ministre sur les questions concernant la conservation des biens culturels visés par la LBC ainsi que la gestion des archives privées et publiques décrites par la Loi sur les archives. Le ministère de la Culture et des Communications soutient, par des programmes d'aide au fonctionnement ou aux immobilisations, les organismes à but non lucratif œuvrant dans le secteur du patrimoine. De plus, depuis le 15 septembre 2006, le MCC a rendu opératoire le Fonds du patrimoine culturel québécois⁴³ qui comporte quatre volets et qui est doté d'une enveloppe annuelle de 10 M\$ pour l'aide à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine québécois.

3.2 Institutions muséales : lois et règlements

Les musées ont la responsabilité de conserver, de protéger et de mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité. Ils sont soumis aux mêmes lois et règles qui s'appliquent aux secteurs des archives et du patrimoine.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien⁴⁴, gère le réseau de Parcs Canada⁴⁵ au Québec, constitué de 27 lieux historiques d'intérêt national. À ces centres d'interprétation intégrés au réseau des institutions muséales du Québec s'ajoutent

38. Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_19_1/A19_1.html.
39. Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels : <http://lois.justice.gc.ca/fr/C-51/texte.html>.
40. Loi sur le ministère de la Culture et des Communications : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/M_17_1/M17_1.htm.
41. Commission des biens culturels : <http://www.cbcq.gouv.qc.ca/>.
42. SODEC : <http://www.sodec.gouv.qc.ca/>.
43. Fonds du patrimoine culturel québécois : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=2287>.
44. Loi sur le ministère du Patrimoine canadien (1995, c. 11) : <http://lois.justice.gc.ca/fr/C-17.3/index.html>.
45. Loi sur l'Agence Parcs Canada (1998, c. 31) : <http://lois.justice.gc.ca/fr/P-0.4/index.html>.

des collections archéologiques et ethnographiques. Le ministère du Patrimoine canadien est également responsable du Musée canadien des civilisations⁴⁶ à Gatineau, du Conseil des arts du Canada⁴⁷, du Réseau canadien d'information sur le patrimoine⁴⁸ (RCIP) qui intègre les bases de données informatisées des musées québécois.

Au Québec, la Loi sur les musées nationaux⁴⁹ encadre la mission des trois musées d'État, c'est-à-dire le Musée national des beaux-arts du Québec, le Musée d'art contemporain et le Musée de la civilisation. Une loi spéciale a été adoptée dans le cas du Musée des beaux-arts de Montréal⁵⁰.

En raison de leur mandat qui consiste à préserver et à diffuser le patrimoine, les musées sont assujettis à la Loi sur les biens culturels et à la Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels (L.R., 1985, c. C-51) quant à la circulation des objets au pays et à l'étranger. Dans ce même esprit, reconnaissant que la question de la protection du patrimoine culturel doit faire l'objet d'une coopération internationale, le Conseil international des musées et ses membres collaborent étroitement avec l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol). Un protocole international

a été signé en 2000 entre ICOM et Interpol⁵¹.

Plusieurs codes de déontologie s'appliquent dans la pratique des musées. On n'a qu'à penser aux codes de déontologie de la Société des musées québécois⁵² (SMQ), de l'Association des musées canadiens⁵³ (AMC), du Conseil international des musées⁵⁴ (ICOM) et de l'Association canadienne pour la conservation et la restauration des biens culturels et de l'Association canadienne des restaurateurs professionnels⁵⁵.

La Conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) adoptait en 2003, à Paris, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel⁵⁶. Cette convention est importante pour les musées dans la mesure où la Convention reconnaît l'interdépendance entre le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine matériel culturel et naturel, et favorise une pratique professionnelle élargie de la gestion du patrimoine qui intègre le patrimoine matériel et immatériel.

3.3 Archives : lois et règlements

Constituant à la fois une partie de l'actif informationnel et du patri-

moine documentaire, les archives, au Québec, sont régies par un éventail d'énoncés de politique publics, de lois et de règlements qui encadrent la gestion et en assurent la protection. Certains de ces textes fondamentaux exercent une influence directe sur les pratiques archivistiques; d'autres ont une portée plus indirecte.

Au premier chef, la Loi sur les archives⁵⁷ (L.R.Q., c. A-21.1), adoptée en 1983, vise à assurer une gestion ordonnée des documents de tous âges, de toutes natures et de tous formats créés ou reçus par les organismes publics⁵⁸. À cette fin, elle leur fait obligation de gérer leurs archives, d'en produire et de maintenir à jour le calendrier de conservation, et de préserver et de rendre accessibles ces archives – plus particulièrement celles qui sont jugées de valeur permanente et qui constituent la partie publique du patrimoine archivistique du Québec. La Loi sur les archives prévoit également des dispositions en matière d'archives privées et elle autorise notamment l'agrément de services d'archives privées. Depuis 2001, par les précisions qu'elle apporte, entre autres, à la notion et à l'intégrité du « document technologique », la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information⁵⁹ (L.R.Q., c. C-1.1)

46. Loi sur les musées : <http://www.civilization.ca/cmcc/lawfra.html>.

47. Loi sur le Conseil des arts du Canada (L.R., 1985, c. C-2) : <http://lois.justice.gc.ca/fr/C-2/index.html>.

48. http://www.chin.gc.ca/Francais/Artefacts_Canada/index.html.

49. <http://www.canlii.org/qc/legis/loi/m-44/20060614/tout.html>.

50. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/M_42/M42.htm.

51. Protocole d'accord entre l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et l'ICOM sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels : <http://icom.museum/pa-interpol.html>.

52. Statuts et règlements/Guide de déontologie muséale, Montréal, Société des musées québécois, 1999, [21] p. Les statuts et règlements de la Société des musées québécois, adoptés en assemblée en septembre 1998, sont suivis d'une réédition du Guide de déontologie muséale qui reprend le texte publié par la SMQ en 1990.

53. <http://policybase.cma.ca/PolicyPDF/PD04-06F.pdf>.

54. Code de déontologie de l'ICOM pour les musées : http://icom.museum/ethics_fr.html.

55. Code de déontologie et Guide du praticien (3^e édition) : <http://www.capc-acrp.ca/fcode.pdf>.

56. http://portalunesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=15782&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

57. Loi sur les archives : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_21_1/A21_1.htm.

58. L'annexe 1 de la Loi établit que sont réputés publics les organismes suivants : le gouvernement et ses constituantes, l'Assemblée nationale et les instances qui y sont rattachées, les tribunaux et corps apparentés, les municipalités et agences municipales, les établissements du monde de l'éducation, ceux du réseau de la santé et des services sociaux.

59. Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_1_1/C1_1.html.

ajoute en quelque sorte une garantie supplémentaire à la Loi sur les archives en étendant, dans les faits, les mesures de gestion et de protection qui y sont prévues aux « documents technologiques » ou archives issues des technologies de l'information et des communications. Puis, en 2004, la Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives (2004, c. 25) crée une nouvelle institution, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, et lui confie les responsabilités assumées jusque-là par le ministre de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur les archives, et institue un nouveau dépôt légal pour les films, y compris les émissions télévisuelles.

D'autres lois ou règlements, outre ceux qui régissent la création, le traitement ou les dispositions à prendre au terme de la vie utile des documents⁶⁰, contribuent à l'encadrement de la gestion et de la protection du patrimoine archivistique. Ainsi, la Loi sur les biens culturels inclut les archives dans la notion de « bien historique », leur assure protection et les rend admissibles à la reconnaissance et au classement au même titre que les autres biens culturels. Quant à la Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels (L.R., 1985, c. C-51), elle donne pouvoir au gouvernement fédéral de porter les archives et documents à la Nomenclature des biens culturels canadiens à exportation contrôlée. Par ailleurs,

la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels⁶¹ (L.R.Q., c. A-2.1) assure aux citoyens la garantie que les archives sont rendues accessibles dans le respect de leurs droits, eu égard à la protection des renseignements personnels et à l'accès aux documents des administrations publiques. Parallèlement, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé⁶² (L.R.Q., c. P-39.1) permet à une entreprise de verser ses documents contenant des renseignements personnels à un service d'archives. Enfin, la Loi sur le droit d'auteur⁶³ (L.R.C., 1985, c. C-42) encadre l'utilisation des documents d'archives et autorise les services d'archives à les reproduire pour en assurer la préservation ou pour en faciliter la consultation.

Par ailleurs, les archivistes québécois, à l'instar de plusieurs autres groupes d'archivistes à travers le monde, se sont donné un code de déontologie⁶⁴ par lequel ils affirment leur mission sociale et professionnelle et s'engagent, devant la société qu'ils ont mission de servir :

- à contribuer au maintien et au développement de la démocratie en s'assurant que les droits des citoyens et citoyennes sont protégés;
- à contribuer à la constitution de la mémoire collective;

- à s'assurer que cette mémoire collective devient partie intégrante de la culture de la société⁶⁵.

Ils ont également marqué avec insistance leur engagement en matière de gestion du patrimoine documentaire dans leur récente Déclaration québécoise sur les archives⁶⁶ : « Patrimoine unique, précieux et irremplaçable, transmis de génération en génération, [servant] la transparence administrative, [concourant] à la constitution de l'identité collective, [permettant] l'accroissement des connaissances et, de ce fait, [contribuant] à la démocratie et à la qualité de vie des citoyens⁶⁷ ».

Enfin, la politique publique de gestion de l'information influence la pratique archivistique et offre de remarquables occasions de mise en valeur des archives et de contribution des services d'archives au développement de la société du savoir. Adoptée en 1998, la Politique québécoise de l'autoroute de l'information⁶⁸ visait, entre autres, à « bâtir un tronçon de l'autoroute qui reflète notre culture ». Or, le patrimoine archivistique du Québec constitue un échantillon de première valeur de cette culture. Par leur contenu, les archives peuvent enrichir les manuels et autres outils pédagogiques, alimenter la littérature et l'industrie du cinéma et de la télévision, soutenir les activités touristiques et contribuer ainsi à refléter le Québec et à le révéler au monde.

60. Pensons ici, à titre d'exemple, au Règlement sur les dossiers d'un architecte cessant d'exercer (c. A-21, r. 5). Pour en savoir davantage, on pourra consulter : Louise GAGNON-ARGUIN, *Typologie des documents des organisations. De la création à la conservation*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 1999, xvi-432 p.

61. Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_2_1/A2_1.html.

62. Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_39_1/P39_1.html.

63. Loi sur le droit d'auteur (L.R., 1985, c. C-42) : <http://lois.justice.gc.ca/fr/C-42/index.html>.

64. Code international de déontologie des archivistes, adopté en septembre 1996 au Congrès mondial des archivistes, à Beijing (Pékin) : http://www.vsa-aas.org/Code_de_deontologie.225.0.html?&L=1.

65. Association des archivistes du Québec, Code de déontologie : <http://www.archivistes.qc.ca/fonctionnement/deontologie.html>.

66. Déclaration québécoise sur les archives, Notre mémoire et nos droits : <http://www.archivistes.qc.ca/evenement/declaration/declaration.html>.

67. Ibid.

68. La Politique québécoise de l'autoroute de l'information, *Agir autrement* : http://www.services.gouv.qc.ca/fr/publications/enligne/societe/politique_autoroute.pdf.

PARTIE 2

**Regard sur l'univers du
patrimoine, des institutions
muséales et des archives**



Vision d'ensemble

Marie-Thérèse H. Thibault

Domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives

Le *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec* (SCACCQ) définit ainsi le domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives :

Ce domaine comprend les établissements (y compris les travailleurs indépendants) dont l'activité principale porte sur la gestion, la protection, la conservation, la diffusion ou la promotion du patrimoine, des institutions muséales et des archives. Par établissements du patrimoine, on entend les établissements dont l'activité principale consiste à étudier, acquérir, gérer, conserver, restaurer, protéger, entretenir des biens et des sites patrimoniaux, transmettre la culture traditionnelle, promouvoir et enfin mettre en valeur par des actions de sensibilisation, de diffusion et d'animation le patrimoine national, régional ou local. Le champ d'intervention de ces établissements correspond à ce que l'UNESCO appelle le patrimoine culturel matériel et immatériel, et les paysages culturels. Le patrimoine se définit comme un ensemble d'éléments matériels et immatériels, d'ordre culturel, chargés de significations multiples, à dimension collective, et transmis de génération en génération. Par institutions muséales, on entend les établissements à but non lucratif, musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation, qui, outre les fonctions d'acquisition, de conservation, de recherche et de gestion de collections assumées par certains, ont en commun d'être des lieux d'éducation et de diffusion consacrés à l'art, à l'histoire et aux sciences. Par centres et services d'archives, on entend les établissements dont l'activité principale consiste à acquérir, traiter, conserver et diffuser des documents inactifs de valeur permanente (archives historiques) et à gérer des documents actifs et semi-actifs. Sont inclus les établissements de formation professionnelle en patrimoine, en archivistique et en muséologie⁶⁹.

L'*Enquête auprès des établissements du patrimoine* indique que les 1 075 établissements à but non lucratif du domaine ont perçu, en 2004, 437,0 M\$ en revenus de fonctionnement et 26,1 M\$ en subventions pour immobilisation. Ils ont par ailleurs assumé des dépenses de fonctionnement de 433,2 M\$ et des dépenses en immobilisation de 35,2 M\$ (voir tableau A-1).

Les revenus de fonctionnement des établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives proviennent à 63,0 % du financement public et parapublic, que ce soit sous forme d'aide externe ou de financement interne des administrations, à 26,3 % de revenus autonomes des établissements et à 10,7 % du financement d'organismes ou d'entreprises privés (voir tableau A-2).

69. Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec, 2004*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2003, p. 36.

Près de la moitié des dépenses de fonctionnement des établissements à but non lucratif du domaine sont consacrées aux salaires et avantages sociaux (46,0 %), 15,3 % vont aux frais de propriété et le solde, 38,8 % des dépenses, aux activités patrimoniales, muséologiques, archivistiques et aux autres dépenses de fonctionnement (voir tableau A-3).

Les trois quarts des établissements à but non lucratif du domaine ont du personnel rémunéré. Des 4 788 années-personnes rémunérées, 63,1 % sont des salariés à temps plein toute l'année, 12,6 % des salariés saisonniers, 12,1 % des salariés à temps partiel toute l'année et 9,3 % des étudiants (voir tableau A-4).

Sept établissements sur 10 bénéficient de personnel non rémunéré : environ 15 000 bénévoles ont travaillé quelque 1,2 million d'heures, soit à la gestion, soit au fonctionnement des établissements. À cela s'ajoutent près de 600 étudiants et stagiaires non rémunérés qui ont donné près de 80 000 heures de travail (voir tableau A-5).

Par ailleurs, 10 % des établissements accueillent du personnel rémunéré par d'autres instances, que ce soit Emploi-Québec ou des organismes du milieu (voir tableau A-6).

Près de 45 % des établissements comptent quelque 172 000 membres, dont 89,0 % sont des membres individuels (voir tableau A-7).

Enfin, 37 % des établissements à but non lucratif du domaine occupent un bâtiment patrimonial. Là-dessus, deux établissements sur cinq sont propriétaires du bâtiment. Sur l'ensemble des bâtiments patrimoniaux occupés, 32 % n'ont aucun classement officiel, ni fédéral, ni provincial, ni municipal (voir tableau A-8).

Organismes de représentation et de promotion

Le SCACCQ contient aussi une classification des organismes de représentation et de promotion. Il se définit ainsi :

Ce domaine comprend les organismes dont l'activité principale est de représenter des individus, des organisations ou des entreprises actifs dans le secteur de la culture et des communications, ces organismes fédérateurs ayant généralement pour mandat de défendre les intérêts de leurs membres ou d'un sous-secteur donné. Sont aussi inclus les organismes privés qui font la promotion de la culture ou qui œuvrent pour son développement [...] ⁷⁰.

Au cours de l'inventaire des établissements du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, plusieurs organismes de représentation et de promotion de ce domaine ont été recensés; 32 étaient actifs en 2004 (voir tableau A-9).

Ces organismes ont des revenus et des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 6 M\$. Leur financement est assuré à 56,4 % par de l'aide publique, à 37,1 % par des revenus autonomes et à 6,5 % par de l'aide privée (voir tableau A-10). Le tiers des dépenses est consacré aux salaires et avantages sociaux et 63,9 % aux activités de représentation et de promotion et aux autres dépenses de fonctionnement (voir tableau A-11).

Environ 60 % de ces organismes ont du personnel rémunéré, constitué pour près des deux tiers de salariés à temps plein toute l'année (voir tableau A-12).

70. *Ibid.*, p. 82.

Patrimoine

Louise Dusseault-Letocha, en collaboration avec Alexandra Paquin

4.1 Définition du secteur du patrimoine

Depuis les années 1970, la notion de patrimoine a été élargie de manière à favoriser une approche dite « écologique », qui comprend des éléments de la culture et de la nature et non plus qu'une seule référence à l'objet. Les différentes modifications apportées à la Loi sur les biens culturels reflètent d'ailleurs ces transformations sur la compréhension du patrimoine.

Si nous acceptons que le concept de patrimoine soit en constante évolution, il ressort que la spécialisation dans les domaines de l'histoire, de l'archéologie et de l'écologie a aussi amené une catégorisation dans la nomenclature ainsi qu'une typologie plus étendue du patrimoine. Depuis la convention de l'UNESCO de 1972, à laquelle le Canada a adhéré en 1976, on reconnaît deux grandes divisions du champ du patrimoine culturel : d'une part, celui du patrimoine matériel, *le patrimoine immobilier, mobilier, archéologique, archivistique et documentaire* et, d'autre part, celui du patrimoine immatériel dont les « objets » sont désignés par le terme « mentefact », qui comprend « les savoirs et les savoir-faire caractéristiques d'une collectivité, tels le patrimoine linguistique, la toponymie, le patrimoine scientifique,

le patrimoine audiovisuel et le patrimoine d'expression⁷¹ ».

En 1980, le Conseil des monuments et sites du Québec sent « le besoin de diffuser une charte proposée comme guide d'orientation, un outil de référence, un recours et, surtout, comme une éthique à adopter face au patrimoine⁷² ». Cette position se reflétera dans ce qui deviendra la Déclaration de Deschambault en 1982. Toujours afin d'inscrire dans un texte les principes sous-jacents à la compréhension du patrimoine et de son développement, pour une meilleure adéquation entre le texte d'une définition du patrimoine et la compréhension du développement des multiples formes d'expression qui doivent être reconnues, le Forum québécois du patrimoine adopte la Déclaration québécoise du patrimoine en juin 2000. Les étapes récentes d'une réflexion collective à propos du patrimoine montre le degré de conscience atteint, à la fois par les groupes associatifs et les pouvoirs publics, en ce qui a trait à la compréhension et à la responsabilité partagée envers la protection des biens culturels.

Nous pourrions récapituler ainsi les principaux temps de l'évolution d'une définition du patrimoine au Québec.

D'abord, l'adoption de la Charte de Venise de 1964 par le Canada, en 1976, dont les principes ont engagé les États à reconnaître les valeurs du patrimoine :

[...] les conventions, recommandations et résolutions internationales existantes en faveur des biens culturels et naturels démontrent l'importance que présente, pour tous les peuples du monde, la sauvegarde de ces biens uniques et irremplaçables à quelque peuple qu'ils appartiennent.

Puis, les différentes modifications apportées à la LBC, entre 1972 et 1985, ajoutent de nouvelles dimensions à la compréhension, qu'il faut mentionner dans le rappel des définitions.

En outre, les motivations du Conseil des monuments et sites du Québec, lors de la préparation de l'énoncé de la Déclaration de Deschambault de 1982 qui établissait une responsabilité individuelle à l'égard du patrimoine :

(art. 1) « c'est d'abord en tant qu'individu que le citoyen du Québec est responsable de la protection de son patrimoine »,

71. *Notre patrimoine, un présent du passé* [...] (rapport Arpin), op. cit., [En ligne :] www.politique-patrimoine.org/html/Rapport/Rapport.html, p. 3 de 13.

72. Colloque international des villes du patrimoine mondial, *Recueil des chartes et autres guides*, ICOMOS Canada, juin 1990, p. 39.

(art. 11) « le patrimoine est une richesse collective rare et non renouvelable »,

(art. 11A) « le patrimoine est une richesse dont nous ne sommes pas les propriétaires, mais uniquement les transitaires »⁷³.

Le Forum québécois du patrimoine, en adoptant la Déclaration québécoise du patrimoine, reconnaît le patrimoine comme un legs de génération, un témoignage, un bien qui nous enrichit culturellement en tant que fondement de notre identité : « Notre patrimoine est une richesse matérielle – archives, objets, œuvres d'art, bâtiments, sites, paysages – autant qu'immatérielle – traditions, savoir-faire, langues, institutions. Notre patrimoine, ce sont aussi nos milieux de vie, nos régions, nos villes, nos villages et nos campagnes. » Le Forum a opté pour la définition suivante : « [...] notre patrimoine est un témoignage. À travers lui, les sociétés, les groupes et les individus qui nous ont précédés nous parlent de leur mode de vie, de leurs valeurs et de leurs réalisations. Le patrimoine porte et partage la mémoire, la culture et l'histoire. »

Par la suite, le Groupe-conseil a proposé comme définition, dans le rapport Arpin : « [...] tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, que s'approprie une collectivité en reconnaissant sa valeur de témoignage et de mémoire historique et en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver et de le mettre en valeur⁷⁴ ».

Dans la reconnaissance que le patrimoine naturel et le patrimoine culturel sont une source identitaire et, dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie du citoyen et d'un développement durable, la notion de patrimoine qui sera retenue par le Conseil du patrimoine

de Montréal se retrouvera dans l'énoncé qui suit : « Le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique et en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre. »

Cette définition apparaîtra dans la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal adoptée en 2005.

Ce désir de définir notre compréhension du patrimoine québécois illustre la démarche collective qui a mené à cet élargissement de la notion du patrimoine, au cours des 30 dernières années, qui s'est ajustée aux multiples dimensions des réalités socioculturelles.

Nous nous devons de souligner que les différentes dimensions du patrimoine qui ressortent des questionnaires de l'enquête de l'OCCQ et de la nomenclature du *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec* (SCACCQ) correspondent essentiellement à la grande catégorie du patrimoine culturel et à ses divisions du patrimoine matériel et immatériel.

4.2 Univers et établissements

4.2.1 Univers

Pour l'enquête, le domaine décrit par le SCACCQ se divise en trois secteurs : le patrimoine, les institutions muséales et les archives. Concentrons-nous d'abord sur le premier secteur que le SCACCQ définit ainsi :

Les établissements dont l'activité principale consiste à étudier, acquérir, gérer, conserver,

restaurer, protéger, entretenir des biens et des sites patrimoniaux, transmettre la culture traditionnelle, promouvoir et mettre en valeur par des actions de sensibilisation, de diffusion et d'animation le patrimoine matériel et immatériel, qu'il soit national, régional ou local, dans son ensemble ou pour l'une ou l'autre de ses composantes, qu'il s'agisse du patrimoine archéologique, du patrimoine architectural et paysager, du patrimoine artistique, du patrimoine ethnologique (culture traditionnelle et populaire) ou du patrimoine historique⁷⁵.

Dans la réalité, les institutions muséales sont aussi composées d'établissements régionaux et de plusieurs musées d'État qui, s'ils ont été exclus du secteur du patrimoine dans l'enquête, font aussi partie de ce secteur. Ces institutions apportent une certaine stabilité parce qu'elles agissent comme des pôles structurants. Les centres et services d'archives comptent aussi la Bibliothèque nationale et les Archives nationales, ce qui forme une autre assise qui consolide et structure le domaine. Les institutions muséales ont un très bon réseau d'information par Internet, grâce au portail offert par l'observatoire des musées de la Société des musées québécois. En ce qui concerne les organismes en patrimoine, certains groupes de représentation, comme la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, offrent des liens pertinents et présentent un portrait global de leur secteur. Cependant, ce portrait est partiel et ne peut couvrir tout le secteur du patrimoine qui ne se laisse pas cerner aussi aisément que celui des centres et services d'archives ou celui des institutions muséales.

73. Forum québécois du patrimoine, *Déclaration québécoise du patrimoine. Notre patrimoine, un héritage à partager*, 2000.

74. Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, version abrégée de la Politique culturelle du Québec, novembre 2000, p. 24.

75. Patrimoine, institutions muséales et archives, *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec*, [En ligne :] www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/class_act_cult2004.htm (p. 36) (25 septembre 2006).

En effet, de nouveaux organismes ont fait leur apparition en suivant l'élargissement progressif de la notion de patrimoine pour œuvrer dans les nouvelles composantes du secteur, comme le remarque le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel au Québec : « Par ailleurs, l'éclosion d'une multitude d'associations préoccupées par des aspects de plus en plus spécialisés du patrimoine coïncide avec un élargissement important de la notion de patrimoine⁷⁶. »

Il est difficile de circonscrire des catégories statiques et de répertorier tous les acteurs du domaine ainsi que les sujets de protection et de sauvegarde du patrimoine. La multiplicité des genres, comme le patrimoine religieux, industriel, moderne, maritime, militaire ou ethnologique, bâti, artistique, linguistique, historique, génétique, scientifique, ajoute à la complexité de cerner l'ensemble du secteur du patrimoine, notamment à cause des enjeux propres à chacun d'eux et des nombreuses disciplines en cause. Une approche pluridisciplinaire est donc nécessaire, avec la collaboration et la conjonction de plusieurs savoirs experts différents pour comprendre le secteur entier du patrimoine.

De plus, les organismes qui correspondent à ces types de patrimoine ont aussi des mandats différents selon leur niveau d'intervention, soit international, national, régional ou local. Le milieu patrimonial a souffert, pour ces raisons, d'une présentation plutôt hétérogène, apparaissant comme un milieu dispersé, désorganisé, éclectique, comme le mentionnait le rapport Arpin : « Mais, malgré la force du nombre, le « milieu » du patrimoine est dispersé, formé de réseaux parallèles aux intérêts ciblés, ce qui peut affaiblir sa capacité d'influence⁷⁷. »

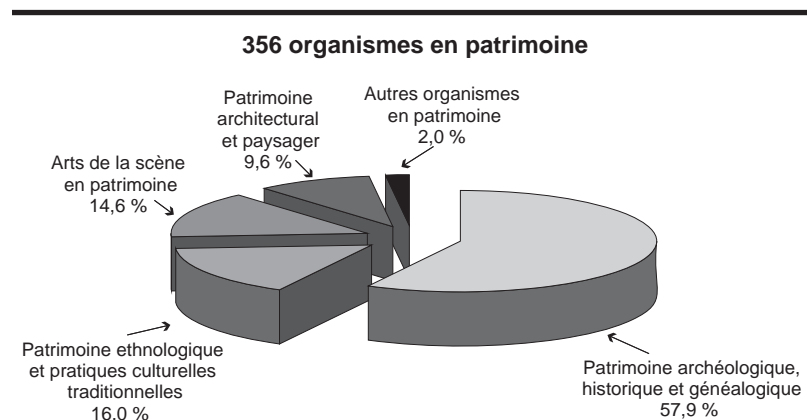
4.2.2 Établissements visés par l'enquête

Malgré la difficulté qu'il y aurait à uniformiser l'organisation du milieu et à y appliquer un traitement égal, l'enquête a regroupé les organismes à but non lucratif du secteur du patrimoine dans ce que nous appelons des « catégories » : en premier lieu, le « patrimoine architectural et paysager » se porte à la défense du patrimoine architectural, urbanistique et de l'environnement paysager; en deuxième lieu, le « patrimoine ethnologique et pratiques culturelles », où sont regroupés les groupes folkloriques et les savoir-faire; en troisième lieu, le « patrimoine archéologique, historique et généalogique », qui comprend les sociétés d'histoire et de généalogie; enfin, forment la quatrième catégorie les autres organismes du secteur du patrimoine dont l'activité principale n'est pas classée dans l'une ou l'autre des catégories précédentes, et qui peut réunir le patrimoine naturel, la protection du patrimoine végétal ou animal, le patrimoine scientifique comme le domaine aéronautique. Comme elle lie des thématiques éclectiques, cette catégorie ne fait ressortir que la diversité de celles-ci qu'il est impossible

d'intégrer globalement à une autre catégorie. Ainsi, le groupe n'est pas représentatif d'une catégorie d'établissements en particulier, mais il démontre la réalité des organismes qui ne peuvent être classés en fonction des divisions de cette enquête. Les arts de la scène du secteur du patrimoine ont été mis à part; ils ont été séparés des organismes du secteur du patrimoine ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles en raison de l'importance de leur activité primaire. Lorsque l'accent porte davantage sur la transmission des savoirs par la recherche et l'enseignement, l'organisme est classé dans la première catégorie, tandis que la deuxième comprend surtout des organismes à but non lucratif de spectacles liés au secteur du patrimoine, que ce soit dans la production de spectacles, d'événements particuliers comme des festivals ou des biennales, sur un thème particulier ou avec l'intégration d'autres médias et, enfin, les organisateurs de festivals et d'événements en arts de la scène.

Le secteur du patrimoine comprend 356 organismes, y compris les arts de la scène en patrimoine. Cependant, le nombre de répondants est

Figure 4.1
Répartition des organismes du secteur du patrimoine selon la catégorie, Québec, 2005



Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

76. Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, version abrégée de la Politique culturelle du Québec, novembre 2000, p. 29.

77. Ibid., p. 47.

de 276, ce qui constitue le taux le plus faible de réponse des trois secteurs, soit 77,5 % de répondants. Ce sont les organismes en arts de la scène en patrimoine qui modifient cette moyenne à la baisse, car seulement 59,6 % de ces derniers ont répondu à l'enquête. Quand nous les retirons du total, nous constatons que 245 organismes sur les 304 du secteur ont répondu, ce qui équivaut à un taux de réponse de 81 %. Ce faible taux de réponse à l'enquête peut témoigner aussi du manque de ressources au sein des organismes qui n'ont pas les moyens d'investir dans un projet qui exige le temps d'une personne.

Le secteur qui compte le plus d'organismes (206) est celui du patrimoine archéologique, historique et généalogique. Ce grand nombre s'explique par les nombreuses sociétés d'histoire, à l'échelle régionale ou locale, et les sociétés de généalogie qui sont parfois composées de petits groupes dont les activités ne sont pas liées à un lieu précis ou à une organisation particulière. C'est aussi ce groupe qui a le plus haut taux de répondants, soit 86,4 %. Viennent ensuite les organismes en patrimoine ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles, au nombre de 57, suivis de près par les 52 organismes des arts de la scène du secteur du patrimoine. Les organismes en patrimoine ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles sont également nombreux, car ils comprennent des groupes folkloriques de différentes ethnies ainsi que des groupes ayant pour activité principale la transmission de savoir-faire traditionnels. Notons que le secteur architectural et paysager ne comporte que 34 organismes, mais qu'il est tout aussi important puisqu'il couvre le patrimoine religieux, catégorie très importante dans laquelle se range la Fondation du patrimoine religieux du Québec, ce qui peut faire augmenter quelque peu les données de ce secteur. Seulement sept organismes forment la dernière

Tableau 4.1

Population visée et nombre de répondants à l'Enquête auprès des établissements du patrimoine, secteur du patrimoine, selon la catégorie, Québec, 2005

Catégorie	Population visée	Répondants	Taux de réponse
	n		%
Patrimoine archéologique, historique et généalogique	206	178	86,4
Patrimoine ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles	57	33	57,9
Arts de la scène	52	31	59,6
Patrimoine architectural et paysager	34	28	82,4
Autres organismes en patrimoine	7	6	85,7
Total	356	276	77,5

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

catégorie : les autres organismes en patrimoine.

Catégories du secteur du patrimoine

Même s'ils constituent la deuxième catégorie en importance du secteur du patrimoine, les organismes en patrimoine ethnologique et pratiques culturelles traditionnelles ont le plus faible taux de réponse, soit un peu plus de la moitié seulement de répondants (57,9 %), dépassé de peu par les arts de la scène en patrimoine dont le taux de réponse est de 59,6 %. Ce taux de réponse ne peut suffire à présenter un tableau juste et représentatif du milieu. Ces deux catégories, en particulier celle qui se réfère au patrimoine vivant, sont sous-représentées en fonction de la notion maintenant élargie du patrimoine. Malgré son inclusion dans la Déclaration de Deschambault, dans le rapport Arpin et dans la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal, le patrimoine vivant tient une place mineure dans les structures organisationnelles du patrimoine aux côtés de secteurs plus établis comme le patrimoine historique, ou archéologique, ou encore, bien sûr, architectural. Ce faible taux n'est certes pas le reflet d'un manque d'intérêt pour le patrimoine ethnologique : le site Web de

la Société du patrimoine d'expression du Québec (SPEQ) révèle que cet organisme regroupe de 10 000 à 15 000 personnes au Québec, grâce aux membres individuels et, surtout, aux 250 associations⁷⁸.

4.2.3 Convergence des activités

Il est difficile de saisir les limites du milieu patrimonial, parce que ce secteur est celui qui s'appuie le plus sur les autres dont il représente en fait une activité secondaire (voir tableau 1.2). En effet, 320 organismes se concentrent sur des activités patrimoniales seulement, tandis que 36 établissements ont des activités secondaires, dont 23 dans le secteur des archives et 13 dans celui des institutions muséales. Le milieu patrimonial a donc du mal à remplir son mandat sans les institutions muséales ou les centres et services d'archives, tant pour la recherche, la transmission ou la diffusion des connaissances. En effet, beaucoup d'organismes conservent des archives, des œuvres d'art, des objets d'arts décoratifs ou des objets patrimoniaux. Par exemple, le patrimoine ethnologique, afin de transmettre les traditions orales, doit les enregistrer et les conserver dans des archives sonores ou, encore, conserver des artefacts qui témoignent

78. « Réseau et membres », Société du patrimoine d'expression du Québec, [En ligne :] www.speq.qc.ca, (août 2006).

d'une pratique culturelle typique. L'Association québécoise d'ethnologie, dans son mémoire remis au Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel au Québec, déplorait justement le manque de ressources de ce secteur. Il suggérait que « le ministère de la Culture et des Communications développe une réelle politique de diffusion et de mise en valeur du patrimoine ethnologique, notamment au niveau des musées et centres d'exposition ou d'interprétation⁷⁹ ».

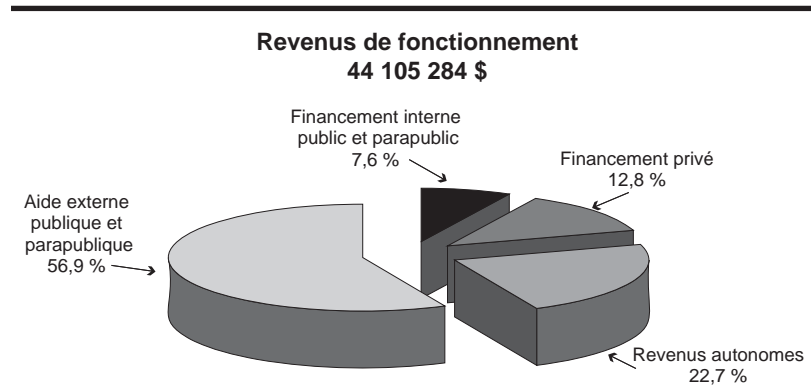
4.3 Sources de revenu

Le secteur du patrimoine présente des revenus de fonctionnement de 44,1 M\$ et des dépenses de fonctionnement de 43,5 M\$, ce qui laisse un faible surplus d'un peu plus de 588 000 \$. Cette petite différence, la plus faible des trois secteurs, ne laisse que peu de marge de manœuvre pour des dépenses imprévues, comme des déplacements liés à l'activité, des augmentations de salaire ou d'avantages sociaux,

des dépenses relatives à l'activité patrimoniale primaire, etc. Les institutions muséales, par contre, présentent des surplus de 2,4 M\$ et les archives affichent 842 000 \$ à ce chapitre (voir tableau A-1).

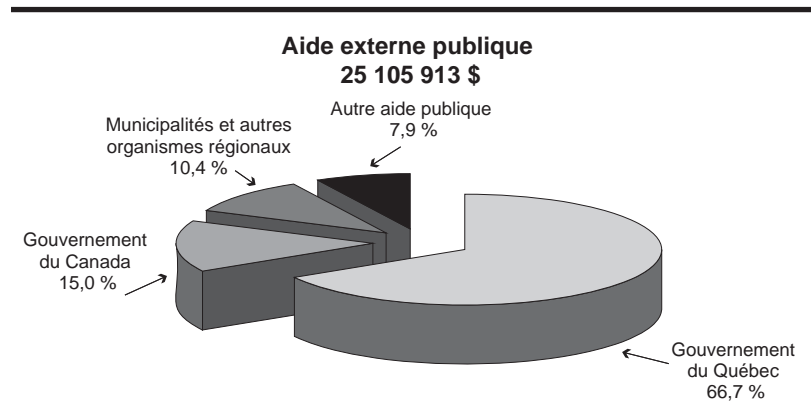
Les administrations publiques versent 28,5 M\$ au secteur du patrimoine, dont la plus grosse part provient de subventions; ces dernières constituent en effet 57 % des revenus de fonctionnement des organismes en patrimoine. Cependant, ces organismes sont ceux dont la part dans les budgets de fonctionnement des administrations ou entreprises publiques est la plus faible, puisqu'ils ne reçoivent que 4,3 % du total versé entre les trois secteurs, soit 3,3 M\$. Selon l'Institut de la statistique du Québec, les dépenses générales internes et externes de l'administration publique québécoise dans le secteur du patrimoine ont augmenté de 12,7 M\$ entre 2000-2001 et 2004-2005⁸⁰; cependant, elles ont diminué de 2,5 M\$ entre 2003-2004 et 2004-2005. Malgré ce fait, le gouvernement du Québec – précisément le ministère de la Culture et des Communications et les autres organismes gouvernementaux tels le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles – attribue la plus grosse part de l'aide externe publique du secteur du patrimoine, soit 66,7 % du total ou 16,8 M\$ (voir tableau A-2).

Figure 4.2 Répartition des revenus de fonctionnement des organismes en patrimoine selon la source, Québec, 2004



Source : Tableau A-2.

Figure 4.3 Répartition de l'aide publique externe des organismes en patrimoine selon la source, Québec, 2004



Source : Tableau A-2.

79. Association québécoise d'ethnologie, *La question du patrimoine au Québec. Recueil des mémoires et documents déposés par les organismes au Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel* (d'octobre 1999 à mai 2000), p. 417.

80. Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête sur les dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture, de 1985-1986 à 2004-2005*.

patrimoine, des institutions muséales et des archives, les organismes en patrimoine sont ceux qui reçoivent le moins de financement de la part du ministère du Patrimoine canadien, soit 1 M\$ ou 2,1 % du total alloué par le Ministère pour l'ensemble du domaine.

Le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec (rapport Arpin) est critique envers ce partage inégal selon les différents niveaux de gouvernement :

Une caractéristique particulière du patrimoine est le partage des responsabilités entre trois (même quatre, si on tient compte des MRC) paliers de gouvernement, qui s'y appliquent avec une ferveur variable et, aussi, un grand nombre d'institutions et d'organismes. Cette particularité a l'inconvénient d'ouvrir la voie à une certaine confusion : perception moins nette de la vision et des priorités nationales, zones grises, chevauchements et mandats non assumés⁸¹.

Les organismes en patrimoine peuvent aussi compter sur leurs revenus autonomes dans leur budget de fonctionnement, soit 23 % ou un total de 10 M\$, principalement tirés de l'activité principale. Il s'agit des droits d'entrée, des cotisations, des abonnements et des ventes de services liés à l'activité principale dont la somme est un peu moindre que le double des autres revenus autonomes. Dans les organismes en patrimoine, le fait que certaines organisations soient gestionnaires de monuments ou de sites pour lesquels ils perçoivent des droits d'entrée apporte une source de revenu aux activités principales.

De plus, comme 75,3 % des établissements en patrimoine ont des membres, leurs cotisations consti-

tuent une entrée de revenus qui aide au fonctionnement, notamment au financement des activités. Tout en constituant une bonne façon d'avoir des revenus, la cotisation permet aussi de mettre sur pied des activités et d'octroyer des privilèges, si bien que ce domaine est près de la population et peut compter sur son aide. En effet, 43 752 individus sont membres d'organismes patrimoniaux, auxquels il convient d'ajouter les entreprises et autres membres, soit un total de 46 789 membres (voir tableau A-7). Cette participation favorise de multiples expériences qui enrichissent le domaine patrimonial; celui-ci doit intégrer ce partage de connaissances pour en arriver à une meilleure préservation, conservation et transmission de l'héritage culturel.

Le secteur privé contribue pour 13 % aux revenus de fonctionnement des organismes en patrimoine, principalement des dons et des commandes, qui constituent 64,8 % des revenus provenant du privé.

4.4 Dépenses

Les dépenses en immobilisation du secteur du patrimoine ne représentent qu'une somme de 364 226 \$. Cependant, ce secteur est le seul dont la somme des subventions est supérieure aux dépenses en immobilisation. Les subventions pour immobilisation sont en effet assez substantielles, soit de 1,4 M\$. Ces données, dont la fiabilité est de passable à faible, indiquent tout de même que ce secteur est particulier (voir tableau A-1). Une des explications au fait que les établissements en patrimoine n'assument que peu de dépenses en immobilisation se situe sûrement au tableau A-8. En effet, celui-ci révèle que les établissements en patrimoine occupent rarement un bâtiment patrimonial. En effet, seulement 27,6 % d'entre eux occupent un bâtiment patrimonial pouvant jouir d'un ou de plusieurs

niveaux de protection que ce soit le statut de reconnaissance, le classement ou la citation. Cette proportion est de moitié inférieure à celle des institutions muséales (57,4 %) et légèrement supérieure à celle des centres et services d'archives (19,4 %) qui occupent un bâtiment patrimonial. En conséquence, une grande part des bâtiments patrimoniaux ne sont pas occupés par des groupes en patrimoine. Dans le rapport de consultation publique pour le projet de politique du patrimoine de Montréal, l'Autre Montréal recommandait que « les organismes communautaires en patrimoine bénéficient d'un accès privilégié à des locaux municipaux. Dans le cas de locaux situés dans des édifices patrimoniaux, ils pourraient éventuellement assurer une partie de la mise en valeur en plus de leur mission spécifique⁸². »

Par exemple, la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ) est logée dans l'église Saint-Alphonse-d'Youville dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, dont les propriétaires sont les pères rédemptoristes. L'organisme Héritage Montréal, quant à lui, loge dans le monastère du Bon Pasteur qui appartient à la Ville de Montréal.

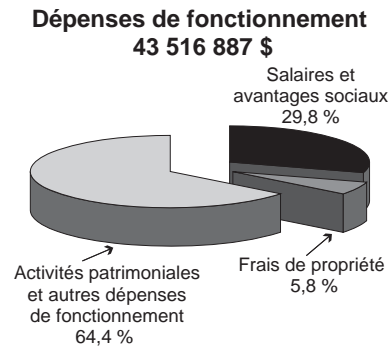
Contrairement aux institutions muséales et aux centres et services d'archives qui sont majoritairement propriétaires des bâtiments qu'ils occupent, 71,5 % des organismes du secteur du patrimoine qui résident dans un bâtiment patrimonial en sont locataires. Ce ne sont donc pas eux qui assument les frais d'immobilisation. Plus de 14 % des établissements qui occupent un bâtiment patrimonial en sont gestionnaires et le même pourcentage correspond à ceux qui en sont propriétaires.

Comme 40 % des bâtiments patrimoniaux occupés par des

81. Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, version abrégée de la Politique culturelle du Québec, novembre 2000, p. 90.

82. Collectif d'animation urbain l'Autre Montréal, mémoire présenté le 16 février 2005, doc. 16.1, p. 12, [En ligne :] www2.ville.montreal.qc.ca/ldvdm/jsp/ocpm/ocpm.jsp.

Figure 4.4
Répartition des dépenses de fonctionnement des organismes en patrimoine selon le poste de dépense, Québec 2004



Source : Tableau A-3.

organismes en patrimoine n'ont pas de classement officiel, ils ne sont donc pas admissibles à une certaine aide des gouvernements. Dans le rapport de consultation publique pour une politique du patrimoine de Montréal, Héritage Montréal « encourage fortement la Ville à développer des mesures substantielles pour le soutien, l'accompagnement et l'aide financière aux propriétaires [...]. En particulier, la Ville devrait demander au gouvernement fédéral d'appliquer généreusement son programme d'incitatifs fiscaux relatifs aux lieux patrimoniaux et encourager la reconnaissance de propriétés montréalaises pour qu'elles puissent en bénéficier⁸³. »

Les frais de propriété constituent la plus petite dépense des organismes en patrimoine. En effet, de multiples sociétés d'histoire et de généalogie ne disposent que d'un casier postal comme adresse, ce qui révèle qu'elles n'ont pas de loyer ni de frais de propriété à assumer. La plus grande part des dépenses patrimoniales, soit 64,4 %, est attribuée aux activités patrimoniales et autres dépenses de fonctionnement (honoraires versés à des personnes ou à des firmes travaillant à l'extérieur de l'organisme, fonctionnement,

acquisition, conservation, diffusion et programmes éducatifs et d'action culturelle) (voir tableau A-3).

4.5 Ressources humaines

Le secteur patrimonial peut sembler un milieu pauvre, notamment parce qu'il ne peut consacrer que 29,8 % de ses dépenses de fonctionnement à la rémunération de ses employés. Seulement près de 13,0 M\$ lui sont versés comparativement aux 166,5 M\$ pour les institutions muséales et aux 19,7 M\$ pour les centres et services d'archives (voir tableau A-4).

Bénévolat

Conséquemment, les établissements en patrimoine doivent réaliser leurs activités avec l'assistance de nombreux bénévoles, d'étudiants et de stagiaires non rémunérés qui sont présents dans 90,8 % des établissements. Au total, 8 826 personnes ne sont pas rémunérées, dont une centaine d'étudiants et de stagiaires, qui ont fourni près de 650 000 heures au cours de l'année de l'enquête. Les autres bénévoles participent directement à l'organisme, soit à la gestion, soit au fonctionnement. La presque totalité des bénévoles sont affectés au fonctionnement, soit 7 062 personnes (voir tableau A-5).

4.6 Rémunération du personnel

Les établissements du secteur du patrimoine sont ceux qui rémunèrent le moins (48,0 %) leur personnel, comparativement aux institutions muséales (93,2 %) et aux centres et services d'archives (78,5 %). De même, les organismes en patrimoine se partagent la plus petite masse salariale, soit 13,0 M\$, tandis que les centres et services d'archives versent 19,7 M\$ en salaires, et les institutions muséales, 166,5 M\$. Le personnel rémunéré dans le secteur du patrimoine équivaut à 402,8 années-personnes

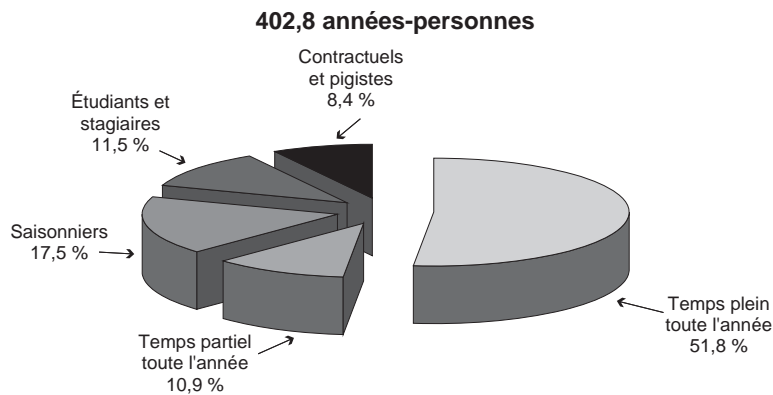
par opposition à 511,7 années-personnes pour les archives (même si n'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques de même que le temps travaillé qui correspond à ce type d'archives) et 3 873,4 pour les institutions muséales.

Les employés rémunérés sont souvent dans une situation précaire puisqu'au tableau A-4, nous observons qu'un peu plus que la moitié est engagée à temps plein (51,8 %) et qu'il s'y trouve une bonne part d'employés saisonniers (17,5 %), de contractuels et de pigistes (11,5 %), d'employés à temps partiel toute l'année (10,9 %) et, enfin, que 8,4 % sont des étudiants ou des stagiaires rémunérés. Souvent, les organismes dépendent de la saison touristique pour procéder à leurs activités d'animation ou de diffusion, ou ils ont besoin d'employés pour organiser des activités ponctuelles comme des festivals. La situation est beaucoup plus stable dans les centres et services d'archives dont 84,4 % de leurs employés rémunérés sont des salariés à temps plein toute l'année. Ces derniers ne rémunèrent cependant que 1,9 % d'étudiants et de stagiaires, tandis que les institutions muséales en engagent plus, soit 10,4 % de leurs employés rémunérés.

Les établissements en patrimoine n'ont pas beaucoup d'aide de la part d'autres instances pour rémunérer leur personnel : comme nous pouvons le constater au tableau A-6, seulement 8,5 % des établissements du secteur du patrimoine profitent d'une rémunération assumée par d'autres instances, ce qui correspond à un peu plus de 70 personnes qui exécutent près de 35 000 heures de travail. Entre autres, les programmes d'Emploi-Québec paient le tiers des personnes qui exécutent environ 16 000 heures de travail (à ce titre, 29 personnes travaillent dans les deux autres secteurs durant moins

83. Héritage Montréal, mémoire présenté le 31 janvier 2005, p. 13, [En ligne :] www2.ville.montreal.qc.ca/ldvdm/jsp/ocpm/ocpm.jsp.

Figure 4.5
Répartition du personnel rémunéré par les organismes en patrimoine selon le type de salariés, Québec, 2004



Source : Tableau A-4.

d'heures), tandis que les deux tiers de ces personnes rémunérées par d'autres instances sont prises en charge par d'autres programmes, comme le Fonds de lutte contre la pauvreté.

4.7 Organismes de représentation

Bien que l'enquête ait recensé 356 organismes en patrimoine, y compris les arts de la scène œuvrant dans ce secteur, le rapport Arpin est l'un des derniers documents à dresser un certain état de la situation du patrimoine au Québec, en s'appuyant sur les mémoires de 90 organismes qui touchent au patrimoine, dont des institutions muséales, des centres et services d'archives et des établissements d'enseignement, par exemple des universités. Les organismes en patrimoine qui ont déposé des mémoires pour le rapport Arpin sont, en fait, des organismes appelés « organismes de représentation » aux fins de l'enquête. En effet, pour se faire entendre dans les commissions ou regrouper leurs opinions dans des mémoires, les établissements en patrimoine ont recours aux organismes de représentation tels que des fédérations ou des associations, qui s'occupent de « représenter des individus, des organisations ou des entreprises actifs dans le secteur de la culture et des communica-

tions, ces organismes fédérateurs ayant généralement pour mandat de défendre les intérêts de leurs membres ou d'un sous-secteur donné » (SCACCCQ 2004).

Ce sont eux qui assument l'argumentaire de défense du patrimoine car ils représentent tous une des thématiques abordées et ne se manifestent pas sur une base individuelle. Ces organismes offrent un lien entre les différents établissements qui composent le secteur, servent de vitrine et permettent de regrouper les forces afin d'avoir une meilleure visibilité tant auprès du public que des gouvernements.

Tandis que le secteur des institutions muséales et celui des archives comportent respectivement cinq et quatre organismes de représentation, le secteur du patrimoine en compte 23. Trois de ceux-ci n'ont pas répondu à l'enquête, ce qui correspond à un taux de réponse de 87 %, tandis que tous ceux des autres secteurs y ont participé.

Le nombre élevé d'organismes de représentation dans le secteur du patrimoine dépend d'une typologie étendue du patrimoine et d'une subdivision du secteur. Plusieurs fédérations ou associations représentent ces divisions, ce qui peut créer une certaine confusion dans la représentation de ce milieu.

Les organismes de représentation dans le secteur du patrimoine ont des revenus de fonctionnement de 2,8 M\$ et des dépenses de fonctionnement à peine inférieures, ce qui laisse un léger surplus de 21 000 \$, soit peu de marge de manœuvre pour des dépenses imprévues. Ils ne semblent pas attribuer de dépenses à l'immobilisation, même si les institutions muséales et les archives déclarent beaucoup plus de dépenses en immobilisation, soit un total de 34 325 \$ (voir tableau A-9). Les revenus autonomes constituent la principale source de revenu des organismes de représentation en patrimoine, c'est-à-dire 1,3 M\$. Ces revenus proviennent à 61,3 % de l'activité principale (les droits d'entrée, les cotisations et les abonnements ainsi que les ventes de services liées à l'activité principale), ce qui représente une somme de 786 400 \$. En effet, la plupart des organismes de représentation comptent des membres qui paient une cotisation et, certains, comme en patrimoine ethnologique, qui organisent des événements pour lesquels ils peuvent percevoir des droits d'entrée (voir tableau A-10).

L'aide externe publique est évaluée à 1,1 M\$, et le gouvernement du Québec en fournit 74,4 %. Celui-ci offre un programme particulier qui s'adresse aux organismes de regroupement dont la définition correspond à celle que donne l'OCCQ aux organismes de représentation. Les organismes de représentation en patrimoine sont les seuls à recevoir de l'aide financière des municipalités. Cette aide consiste majoritairement en subventions et en échange de services. Le ministère du Patrimoine canadien, n'ayant déjà que peu de programmes destinés aux organismes en patrimoine, n'en offre aucun spécialement dédié aux organismes de représentation. Il ne leur donne donc qu'une portion minime de l'aide fédérale – majoritairement attribuée par les autres ministères ou organismes gouvernementaux –, soit une aide d'environ 7 000 \$.

Les organismes de représentation en patrimoine ont aussi recours à de l'aide privée qui constitue près de 14 % de leurs revenus totaux. Dans des proportions à peu près égales, les commandites, les dons, l'échange de services comptabilisés ainsi que l'aide des fondations permettent à ces organismes de maintenir leurs activités.

Les proportions attribuées à chaque poste de dépense sont semblables à celles des organismes en patrimoine à but non lucratif. Les organismes de représentation accordent cependant un peu plus d'importance aux salaires et aux avantages sociaux et paient moins de frais de propriété (voir tableau A-11). En effet, près de 60 % des organismes de représentation rémunèrent leurs employés. Ceux-ci occupent le plus de personnel rémunéré (plus de 30 années-personnes) parmi les organismes de représentation des trois secteurs, même s'ils n'ont pas la plus grosse masse salariale, qui est de l'ordre de 920 000 \$. Par contre, ces organismes de représentation ont une plus grande proportion d'employés à temps plein et à temps partiel que les organismes en patrimoine à but non lucratif. Ils ont donc une structure plus stable, grâce à des employés présents de façon plus régulière (voir tableau A-12).

Les dépenses relatives aux activités et aux autres dépenses de fonctionnement, qui constituent les dépenses majeures de ces organismes, soit 63,7 % de leurs dépenses totales, sont dues aux différentes activités mises sur pied par les organismes de représentation pour remplir leur mission de défendre les intérêts du secteur : l'organisation de colloques, de forums, la publication de revues, de magazines, les diverses activités organisées, surtout par les organismes qui œuvrent dans le patrimoine vivant. Par exemple, le Festival du folklore québécois est organisé

par l'Association québécoise des loisirs folkloriques.

4.8 Conclusion

La notion élargie du patrimoine comprend plusieurs catégories et de nombreux savoirs sur lesquels s'appuient les actions de préservation et de conservation du patrimoine du Québec. L'univers du patrimoine, comme l'a révélé cette enquête, présente un portrait composite qui nous empêche de généraliser quant à l'organisation de ce milieu. Organismes, associations, fédérations sont nombreux et chacun ne couvre qu'une division de ce vaste secteur. Voilà notamment ce qui explique le nombre important d'organismes de représentation qu'on y trouve, ce qui accentue la perception d'une dispersion et d'un éclectisme de ce milieu. Or, les gouvernements n'offrent pas de programmes d'aide clairement dédiés au secteur du patrimoine, si ce n'est le gouvernement du Québec.

Les données financières de cette enquête révèlent un milieu en situation des plus critiques, faisant du patrimoine le parent pauvre du domaine culturel : un milieu sans ressources humaines, à peu de chose près, et des revenus parmi les plus faibles au Québec.

Les organismes en patrimoine doivent survivre en comptant sur de petites ressources externes et sur l'aide du secteur privé, sous forme de commandites et de dons. De plus, les établissements en patrimoine récoltent une bonne partie de leurs revenus grâce à leurs membres. En effet, leurs activités réussissent à attirer de nombreux adeptes de la cause du patrimoine; presque la moitié de ces participants sont des membres individuels : passionnés, professionnels ou amateurs. Le patrimoine est un secteur qui touche le citoyen et qui l'incite à participer à sa protection.

Le patrimoine ethnologique et des pratiques culturelles ne semble pas assez intégré aux diverses formes d'aide financière; en outre, il est mal représenté dans l'enquête, compte tenu de données insuffisamment précises et du petit nombre de répondants. Il faudrait procéder à un inventaire complet ou, du moins, mieux répertorier ce secteur. Le Conseil québécois du patrimoine vivant et la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise suggèrent, dans leur mémoire déposé au Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, de « légiférer en matière de patrimoine vivant afin de s'assurer de la sauvegarde et de la mise en valeur de celui-ci et ce, afin de le donner en héritage aux générations futures⁸⁴ ».

Même s'il manque parfois de ressources, le secteur du patrimoine entraîne un grand impact économique sur le domaine de la culture au Québec, car il s'agit d'une sphère influente dont les retombées touchent plusieurs autres domaines. Selon le document de la Ville de Montréal pour sa candidature à l'UNESCO comme ville du design, le domaine du patrimoine aurait des retombées économiques de 273 M\$ et représenterait 5 948 emplois⁸⁵.

Le domaine patrimonial génère des activités tout en remplissant sa mission. C'est un milieu qui peut également se concentrer sur des besoins ponctuels d'intervention nécessitant de rassembler différents savoirs experts de plusieurs disciplines. En conséquence, le patrimoine constitue un milieu ouvert sur beaucoup de domaines connexes qu'il aide à faire vivre indirectement. Le problème qu'il connaît est d'ordre financier, car ses ressources sont sans commune mesure avec ses réalisations et l'investissement de sa main-d'œuvre.

84. Conseil québécois du patrimoine vivant, mémoire déposé au Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, février 2000, p. 100.

85. Ministère de la Culture et des Communications du Québec, *Impact économique du secteur de la culture et des communications*, [En ligne :], ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/design_mtl_fr/media/documents/UNESCO_candidature.pdf, p. 100.

Institutions muséales

Yves Bergeron, en collaboration avec Geneviève Cardinal

5.1 Définition du secteur des institutions muséales

Depuis la création, en 1946, du Conseil international des musées (ICOM), le concept de « musée » a connu plusieurs définitions successives. Depuis que l'UNESCO et l'ICOM se préoccupent du patrimoine immatériel, la définition de ce qu'est un musée est remise en question. Le prochain congrès international des musées, prévu en 2007, devrait être l'occasion d'adopter une nouvelle définition. Pour l'instant, les propos suivants s'inscrivent dans la perspective des définitions du *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec*, inspirées des définitions adoptées par la Société des musées québécois⁸⁶, et qui ont servi de cadre de référence pour l'enquête de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Les musées sont des lieux d'éducation et de diffusion de l'art, de l'histoire ou des sciences. On peut les répartir en trois grandes catégories : les musées proprement dits, les centres d'exposition et les lieux d'interprétation.

Les musées ont ceci de particulier qu'ils acquièrent, conservent, étudient et mettent en valeur des collections. Grâce à eux, notre patrimoine est sauvegardé, transmis, offert à tous, dévoilé aux gens de

la région comme aux touristes curieux de mieux connaître un coin de pays. Ces institutions effectuent des recherches et réalisent des activités de diffusion : expositions, activités éducatives et culturelles, publications, etc. Un jardin botanique? Un jardin zoologique? Un aquarium? Ce sont aussi des musées car ils possèdent des « collections vivantes » qu'ils rendent accessibles au public.

Les lieux d'interprétation, comme leur nom l'indique, se caractérisent par l'interprétation d'une thématique liée le plus souvent à l'histoire, aux sciences, à l'environnement, aux techniques ou aux modes de vie. En font partie les centres de sciences, les centres d'interprétation de la nature, les sites et maisons historiques, et même, dans certains cas, des églises et autres lieux de culte où l'on offre des expositions ou des activités d'interprétation.

En ce qui a trait aux centres d'exposition, l'essentiel des activités gravitent autour de la réalisation d'expositions temporaires, auxquelles se greffent les fonctions de recherche, d'éducation et d'action culturelle. À la différence des musées proprement dits, ces institutions ne possèdent généralement pas de collections et ne présentent pas d'expositions permanentes. On les trouve souvent à l'intérieur de centres culturels, de maisons de la culture, de bibliothèques ou de maisons d'enseignement. Une

majorité d'entre eux sont dédiés à la diffusion de l'art.

Il importe également de préciser que les différentes institutions muséales du Québec travaillent en collaboration avec cinq organismes de représentation, qui jouent un rôle important en ce qui a trait au développement, à la protection et au rayonnement de ces institutions.

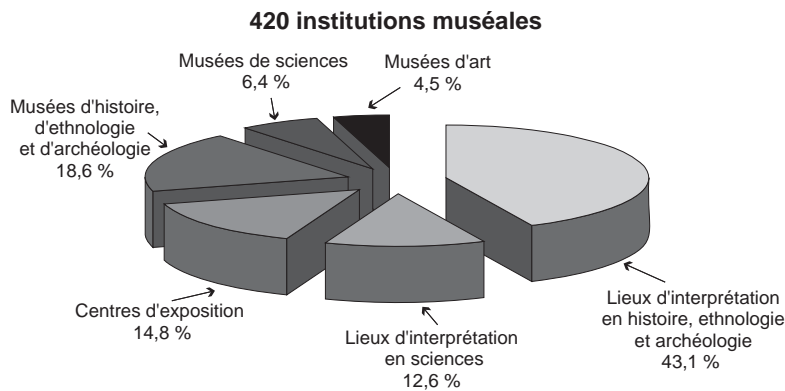
La grande enquête sur les institutions muséales, menée en 2005 auprès de 420 organismes directeurs et des 5 organismes de représentation, a donné lieu à des résultats d'une grande richesse que nous nous proposons de mettre en lumière dans ce cahier. En premier lieu, nous dresserons un portrait global des institutions muséales au Québec, afin d'en faire ressortir les particularités ainsi que quelques faits saillants des résultats de l'enquête. Nous aborderons la question des organismes de représentation en dernier lieu.

5.2 Univers des institutions muséales et organismes directeurs

L'enquête ayant été menée auprès d'organismes directeurs pouvant chapeauter les activités de plusieurs établissements, il faut aborder les résultats suivants de façon nuancée. À titre d'exemple, une entité muséale, comptée comme un seul répondant,

86. *Qu'est-ce qu'un musée?*, [En ligne :] <http://www.smq.qc.ca/mad/smq/musee/index.php>.

Figure 5.1

Répartition des institutions muséales selon le type d'institutions des organismes directeurs, Québec, 2005


Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

peut avoir fourni des résultats pour trois ou quatre établissements dont elle chapeaute les activités. C'est pourquoi, aux fins de cette enquête, l'univers des institutions muséales se compose de 420 organismes directeurs d'institutions muséales, alors qu'en réalité, en 2004, il y avait quelque 446 institutions muséales en activité dans le réseau. À titre informatif, plus de 40 % de ces institutions muséales chapeautent des lieux d'interprétation en histoire, en ethnologie et en archéologie.

La population des institutions muséales, au Québec, est donc composée d'organismes gérant des lieux d'interprétation dans une proportion de 56 %, des musées dans une proportion de 29 % et des centres d'exposition dans une proportion de 15 %.

Le taux de réponse obtenu durant l'enquête pour l'ensemble des institutions muséales a atteint 82,4 %. Ainsi, des 420 organismes constituant l'univers des institutions mu-

séales, 346 ont répondu à l'enquête. En somme, 91 % des musées, 80 % des lieux d'interprétation et 73 % des centres d'exposition de l'univers ont fourni des données.

Le portrait présenté ici peut donc être considéré comme un bon indicateur de la situation des institutions muséales au Québec. Les prochains résultats sont abordés dans une approche factuelle visant à rendre compte, à la manière d'une photographie, de la représentation la plus fidèle possible de la situation en regard des données recueillies. S'il y a lieu, certains résultats seront commentés pour bien cerner, d'une part, les limites de l'étude et, d'autre part, la portée de ces résultats dans la réalité des institutions muséales.

Dans un premier temps, il y a lieu de jeter un coup d'œil aux activités des institutions muséales québécoises afin de déterminer dans quelle proportion leur fonction constitue une activité principale unique ou associée à une activité secondaire. Les données recueillies permettent effectivement d'établir l'ordre de complémentarité de l'activité muséologique avec une activité liée au patrimoine ou aux archives.

Tableau 5.1

Population visée et nombre de répondants à l'Enquête auprès des établissements du patrimoine, secteur des institutions muséales, selon le type d'institutions, Québec, 2005

Type d'institutions	Population visée	Répondants	Taux de réponse
	n	n	%
Musées	124	113	91,1
Musées d'art	19	19	100,0
Musées d'histoire, d'ethnologie et d'archéologie	78	70	89,7
Musées de sciences	27	24	88,9
Lieux d'interprétation	234	188	80,3
Lieux d'interprétation en histoire, ethnologie et archéologie	181	152	84,0
Lieux d'interprétation en sciences	53	36	67,9
Centres d'exposition	62	45	72,6
Total	420	346	82,4

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

5.2.1 Activités des institutions muséales au Québec

Des 420 établissements constituant l'univers de l'enquête pour le secteur des institutions muséales, 393 ont une activité muséologique unique. Pour leur part, les 27 établissements restants ont des activités secondaires : activités archivistiques (23 établissements) ou activités patrimoniales (4 établissements) (voir tableau 5.2).

Par ailleurs, 17 autres établissements assument aussi une fonction de gestion d'institution muséale comme activité secondaire. Ces établissements comprennent 13 organismes en patrimoine et 4 centres d'archives qui ne sont pas comptabilisés dans le secteur des institutions muséales. En réalité, 13 d'entre eux coordonnent cette activité dans des

Tableau 5.2
Institutions muséales selon le type d'institutions et la convergence des activités, Québec, 2005

Type d'institutions	Activité unique en institution muséale	Activité principale en institution muséale avec une activité secondaire			Toutes les institutions muséales
		Patrimoine	Archives	Total	
		n			
Musées	107	2	17	19	124
Lieux d'interprétation	227	2	5	7	234
Centres d'exposition	61	–	1	1	62
Total	393	4	23	27	420

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

lieux d'interprétation en histoire, en ethnologie et en archéologie.

Les résultats de l'*Enquête auprès des établissements du patrimoine* indiquent, pour l'ensemble des institutions muséales québécoises, que 90 % des organismes directeurs ont strictement pour mission d'administrer une activité muséologique. Les 10 % restants comptent 6 % d'institutions qui chapeautent aussi une activité secondaire en patrimoine ou en archives et 4 % qui sont associées à des organismes en patrimoine ou à des centres d'archives comme activité secondaire.

Recueillies aux fins de cette enquête, les données qui suivent concernent les 420 organismes directeurs d'institutions muséales dont l'activité principale est axée sur la gestion de ces institutions. Les données globales ont été estimées pour l'ensemble de ces 420 institutions à partir des renseignements fournis par 346 répondants.

5.2.2 Public des musées

En 2004, les institutions muséales ont accueilli 12,2 millions de visiteurs :

Ce sont les musées de sciences qui ont attiré le plus de visiteurs en 2004, soit 3,3 millions, suivis de près par les musées d'histoire, d'ethnologie et d'archéologie, qui affi-

chent 3,2 millions d'entrées. Les lieux d'interprétation en histoire, en ethnologie et en archéologie ont, pour leur part, accueilli 2,5 millions de visiteurs, tandis que les lieux d'interprétation en sciences en ont reçu 1,4 million, et les mu-

sées d'art, 1,2 million. Quant aux centres d'exposition, ils ont eu 650 000 visiteurs. En fait, les musées cumulent 63 % des entrées, les lieux d'interprétation, 32 %, et les centres d'exposition, 5 %⁸⁷.

Tableau 5.3
Visiteurs dans les institutions muséales répondantes selon le type d'institutions et le type de clientèle, Québec, 2004

Type de clientèle	Musées	Lieux d'interprétation	Centres d'exposition	Total
	n			
Clientèle scolaire	664 661	510 985	97 092	1 272 738
Élèves du primaire	464 304	294 498	82 514	841 316
Élèves du secondaire	145 824	140 248	14 578	300 650
Élèves – ordre scolaire non précisé	54 533	76 239	–	130 772
Clientèle générale	6 815 242	3 315 315	474 338	10 604 895
Visiteurs individuels	5 901 527	2 733 601	429 093	9 064 221
Visiteurs en groupes organisés	754 865	429 985	36 496	1 221 346
Visiteurs – information non précisée	158 850	151 729	8 749	319 328
Clientèle intra-muros totale	7 479 903	3 826 300	571 430	11 877 633
Visiteurs hors murs	217 520	40 373	78 533	336 426
Activités hors murs	979	538	181	1 698
Total	7 697 423	3 866 673	649 963	12 214 059

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête sur la fréquentation des institutions muséales, 2004*.

87. Marie-Thérèse THIBAUT, « La fréquentation des institutions muséales du Québec en 2004 », *Statistiques en bref*, n° 12, mai 2005, p. 2.

La plupart des institutions muséales, à l'exception des musées d'art, ont connu leur plus fort achalandage au cours de l'été, c'est-à-dire au 3^e trimestre. Près de 45 % des entrées de l'année, dans toutes les institutions muséales québécoises, ont eu lieu entre juillet et septembre. Cette affluence particulière s'explique non seulement par le temps des vacances, mais aussi parce que la plupart des institutions saisonnières sont alors en pleine activité⁸⁸.

5.3 Financement et situation financière des institutions muséales

Pour l'année 2004, les revenus de fonctionnement totaux des institutions muséales s'élèvent à près de 361,8 M\$. Les dépenses de fonctionnement s'établissent pour leur part à 359,4 M\$. Quant aux subventions reçues pour immobilisation, elles totalisent 24,5 M\$. En revanche, les dépenses en immobilisation s'élèvent à 34,2 M\$. Dans l'ensemble, les revenus globaux des institutions muséales, en 2004, atteignent environ 386,2 M\$ compa-

rativement à 396,6 M\$ de dépenses au total (voir tableau A-1).

5.3.1 Revenus de fonctionnement

Si l'on regarde de plus près les sources de revenu de fonctionnement des institutions muséales, on constate que l'aide externe publique et parapublique et les revenus autonomes constituent les sources les plus importantes pour le soutien du réseau, soit 73,8 % des sources de revenu (voir tableau A-2).

Tableau 5.4
Revenus et dépenses des institutions muséales selon le type d'institutions, Québec, 2004

Type d'institutions	Fonctionnement		Immobilisation	
	Revenus	Dépenses	Subventions reçues	Dépenses
M\$				
Musées	290,7 A	289,3 A	17,6 A	27,6 A
Lieux d'interprétation	62,1 B	61,2 B	6,7 C	6,3 C
Centres d'exposition	8,9 B	8,8 B	0,1 D	0,2 D
Total	361,8 A	359,4 A	24,5 A	34,2 A

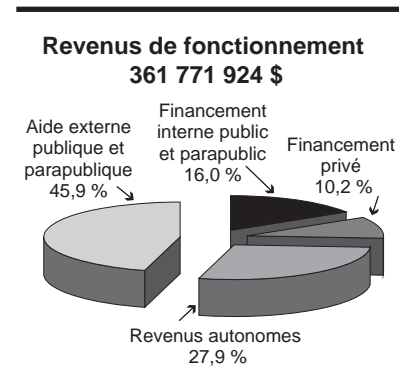
Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau 5.5
Revenus autonomes selon le type d'institutions muséales et répartition selon la source, Québec, 2004

	Musées	Lieux d'interprétation	Centres d'exposition	Total
	\$			
Revenus autonomes	73 823 013 A	25 475 657 B	1 802 300 C	101 100 971 A
%				
Activité principale	55,3 A	60,6 B	35,6 D	56,3 A
Autres sources	44,7 A	39,4 B	65,4 D	43,7 A

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Figure 5.2
Répartition des revenus de fonctionnement des institutions muséales selon la source, Québec, 2004



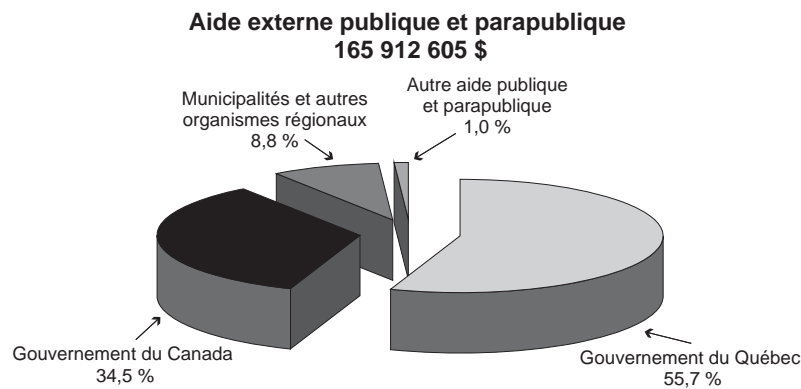
Source : Tableau A-2.

Les revenus autonomes générés par l'activité principale des institutions et par diverses autres activités totalisent, pour 2004, un peu plus de 101,1 M\$. Les revenus associés à l'activité principale des institutions constituent dans l'ensemble 56,3 % de cette somme.

Quant à l'aide externe publique et parapublique, l'ensemble des institutions reçoit près de 166 M\$ des différents gouvernements.

88. Ibid., p. 8.

Figure 5.3
Répartition de l'aide externe publique et parapublique reçue par les institutions muséales selon la source, Québec, 2004



Source : Tableau A-2.

Le gouvernement du Québec couvre la majeure partie de l'aide externe accordée aux institutions muséales de la province, soit 55,7 %. Le ministère de la Culture et des Communications satisfait à lui seul 43,2 % de l'aide externe globale. La part de l'aide fournie par le gouvernement fédéral n'est pas négligeable : 34,5 % de l'aide externe provient de cette source publique. En réalité, on constate que

le ministère du Patrimoine canadien assure 29,2 % de toute l'aide externe publique et parapublique. Ce chiffre s'explique notamment par l'aide substantielle accordée à certains établissements relevant indirectement de ce ministère. Enfin, il faut remarquer que les contributions municipales et régionales de 14,7 M\$ ne sont pas négligeables en ce qui concerne les institutions muséales québécoises.

Tableau 5.6
Aide externe publique et parapublique selon le type d'institutions muséales et répartition selon la source, Québec, 2004

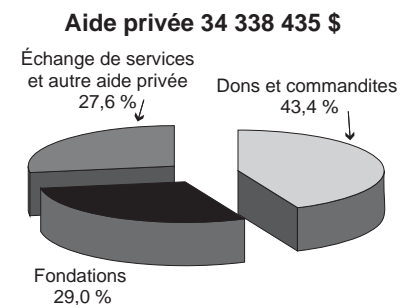
	Musées	Lieux d'interprétation	Centres d'exposition	Total
	\$			
Aide externe publique et parapublique	145 578 803 A	16 133 614 A	4 200 188 B	165 912 605 A
	%			
Gouvernement du Québec	57,8 B	36,7 B	55,2 B	55,7 B
Gouvernement du Canada	34,4 A	41,1 A	11,9 C	34,5 A
Municipalités et organismes régionaux	7,1 C	19,6 B	29,0 B	8,8 B
Autre aide publique et parapublique	0,7 D	2,6 D	3,9 D	1,0 C

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Les revenus des institutions muséales venant des budgets de fonctionnement des administrations ou des entreprises publiques totalisent 57,8 M\$ pour l'année 2004. Ce financement interne public et parapublic émerge majoritairement aux budgets de fonctionnement municipaux. En effet, les municipalités et les organismes régionaux réservent une enveloppe de 41,4 M\$ aux institutions muséales, soit près de 72 % de ce financement. À cette somme s'ajoutent respectivement 14,8 M\$ et 1,6 M\$ provenant des budgets de fonctionnement des gouvernements provincial et fédéral et des réseaux de l'éducation et de la santé.

Au Québec, les institutions muséales profitent de revenus de fonctionnement dont 10 % proviennent d'une source privée. Pour l'année 2004, le financement privé des institutions muséales s'élève à près de 37 M\$. De cette somme, 2,6 M\$ viennent des dépenses assumées par des institutions privées à même leur budget de fonctionnement, tandis que 93 % du financement privé relève de l'aide privée. La majeure partie de cette aide est offerte sous forme de dons et de commandites. Les fondations en fournissent également une part importante.

Figure 5.4
Répartition de l'aide privée reçue par les institutions muséales selon la source, Québec, 2004



Source : Tableau A-2.

Tableau 5.7
Financement privé selon le type d'institutions muséales et répartition selon la source, Québec, 2004

	Musées	Lieux d'interprétation	Centres d'exposition	Total
\$				
Financement privé	31 943 450 A	4 320 741 C	702 982 C	36 967 174 A
%				
Aide privée ¹	93,9 B	84,4 C	98,5 C	92,9 A
Budget de fonctionnement d'organismes privés	6,1 C	15,6 D	... E	7,1 C

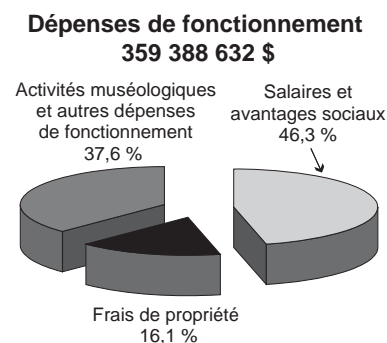
1. Ce qui comprend les dons et les commandites, l'échange de services, les fondations et autre aide privée.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

5.3.2 Dépenses de fonctionnement

Pour l'année 2004, le total des dépenses de fonctionnement des institutions muséales atteint 359,4 M\$. Un peu moins de la moitié de cette somme (46,3 %) a été versée en salaires et en avantages sociaux. Le reste des dépenses a été consacré aux frais de propriété et aux activités muséologiques et autres dépenses de fonctionnement dans des proportions respectives de 16,1 % et de 37,6 % (voir tableau A-3).

Figure 5.5
Répartition des dépenses de fonctionnement des institutions muséales selon le poste de dépense, Québec, 2004



Source : Tableau A-3.

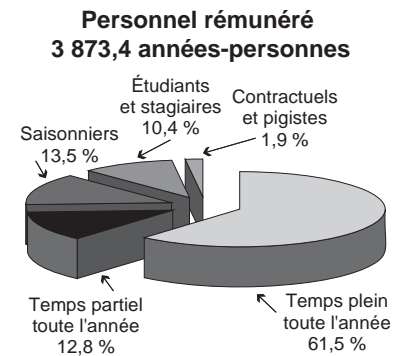
La proportion des dépenses de fonctionnement associées à la masse salariale d'une institution est un bon indicateur de la santé financière de celle-ci. En 2004, les salaires et avantages sociaux constituent tout juste moins de la moitié des dépenses des institutions muséales. Ces résultats laissent entrevoir un risque pour la santé financière des institutions muséales. Les données du tableau A-4 apportent un éclairage sur ce constat. Elles fournissent une riche information sur les ressources humaines mises à la disposition des institutions.

Un peu plus de 93 % des institutions muséales gèrent du personnel rémunéré. Rappelons que, pour l'année 2004, les dépenses associées à la masse salariale ont atteint près de 166,5 M\$ pour l'ensemble des institutions muséales.

5.3.3 Ressources humaines

Le personnel rémunéré a travaillé 3 873,4 années-personnes en 2004. Les salariés à temps plein toute l'année constituent la majeure partie de ce personnel rémunéré par les institutions muséales, soit près de 62 % (voir tableau A-4). La figure 5.6 permet de comparer le statut des travailleurs selon leur proportion au sein du personnel rémunéré.

Figure 5.6
Répartition du personnel rémunéré par les institutions muséales selon le type de salariés, Québec, 2004



Source : Tableau A-4.

Les institutions muséales sont également appelées à gérer du personnel rémunéré par une autre instance. Par exemple, en vertu d'un programme particulier, Emploi-Québec assure le salaire de certains travailleurs au sein des institutions muséales. D'autres instances contribuent parfois à la rémunération d'employés. Ces sommes ne sont donc pas comptabilisées dans la masse salariale des établissements.

Ainsi, 13,6 % des institutions muséales gèrent du personnel non rémunéré par elles. À titre indicatif, près de 200 personnes ont travaillé globalement 75 070 heures pour ces institutions. Emploi-Québec a rémunéré plus de 15 000 heures de travail effectuées par environ 30 personnes et d'autres instances ont rémunéré 60 000 heures effectuées par près de 200 personnes (voir tableau A-6). Cette main-d'œuvre profite donc aux institutions concernées puisqu'elle s'ajoute au personnel déjà rémunéré à même leur budget de fonctionnement.

Il en va de même des bénévoles et des étudiants et stagiaires non rémunérés, qui fournissent une main-d'œuvre non négligeable aux institutions muséales. En effet, près de 68 % des institutions muséales bénéficient du travail de cette

Tableau 5.8

Répartition des bénévoles et des étudiants et stagiaires non rémunérés dans les institutions muséales selon le nombre de personnes et le nombre d'heures travaillées, Québec, 2004

	Personnes		Heures travaillées	
	n	%	n	%
Bénévoles	5 674	A 95,3	395 452	A 89,5
au fonctionnement	4 465	A 75,0	286 180	B 64,8
à la gestion	1 209	A 20,3	109 272	B 24,7
Étudiants et stagiaires non rémunérés	280	B 4,7	46 329	B 10,5
Total	5 953	A 100,0	441 781	A 100,0

Source : A-5

main-d'œuvre non rémunérée (voir tableau A-5). Le tableau 5.8 met en lumière le rôle important des bénévoles quant au bon fonctionnement des institutions muséales.

5.4 Organismes de représentation

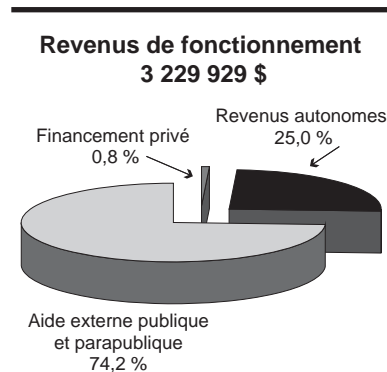
Au Québec, cinq organismes de représentation œuvrent de concert avec les institutions muséales pour en assurer le rayonnement et constituer avec elles une force culturelle, sociale et politique. Tous les organismes de représentation ont d'ailleurs participé à l'enquête.

5.4.1 Revenus de fonctionnement

Pour l'année 2004, les revenus de fonctionnement des organismes de représentation du secteur des institutions muséales s'établissent à 3,2 M\$. En revanche, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,4 M\$. De plus, même si aucune subvention n'a été reçue à des fins d'immobilisation, les dépenses de ce poste atteignent 21 000 \$. Ainsi, en 2004, les cinq organismes de représentation québécois des institutions muséales assument ensemble un déficit d'environ 220 000 \$ (voir tableau A-9).

Près des trois quarts des revenus de fonctionnement des organismes de représentation, soit 74,2 %, proviennent d'une aide externe publique et parapublique.

Figure 5.7
Répartition des revenus de fonctionnement des organismes de représentation des institutions muséales selon la source, Québec, 2004



Source : Tableau A-10.

Notons que les revenus autonomes des organismes de représentation sont composés à 64 % de revenus associés à leur activité principale. Quant à l'aide externe publique et parapublique totalisant environ 2,4 M\$, elle se répartit selon les sources suivantes : 64 % de cette aide provient du gouvernement fédéral, et le ministère de la Culture et des Communications assume 30 % de l'aide externe globale (voir tableau A-10).

Le financement privé des organismes de représentation s'élève à près de 25 000 \$ en 2004. Les dons et commandites représentent à eux seuls 33 % de cette somme, tandis que près de 17 000 \$ viennent essentiellement de contributions individuelles.

5.4.2 Dépenses de fonctionnement

En 2004, les dépenses de fonctionnement des organismes de représentation ont atteint près de 3,4 M\$. Les frais de propriété ont retenu 2 % de ces dépenses, soit environ 67 300 \$. Près des deux tiers des dépenses, soit environ 2,2 M\$, ont été consacrées aux activités des organismes de représentation et à d'autres dépenses de fonctionnement, à l'exclusion des salaires et des avantages sociaux. À ce sujet, la masse salariale équivaut à environ 34 % des dépenses de fonctionnement, soit un peu moins de 1,2 M\$ (voir tableau A-11).

Au total, trois organismes de représentation sur cinq disposent de personnel rémunéré dont le travail représente 27,8 années-personnes. Les salariés à temps plein toute l'année comptent pour 84 % de la main-d'œuvre, tandis que les salariés à temps partiel toute l'année en représentent 15 % et les étudiants ou stagiaires, 1 % (voir tableau A-12).

5.5 Conclusion

5.5.1 Institutions muséales polyvalentes

Les résultats de l'enquête indiquent que 90 % des organismes directeurs ont strictement pour mission d'administrer une activité muséologique; 6 % des institutions muséales chapeautent aussi une activité secondaire en patrimoine ou en archives et 4 % sont associées à des organismes en patrimoine ou à des centres d'archives comme activité secondaire.

5.5.2 Réseau qui attire un large public

Le réseau des musées compte 93 332 membres. En 2004, les institutions muséales ont accueilli 12,2 millions de visiteurs. Ce sont les musées de sciences qui ont attiré le plus de visiteurs en 2004, soit 3,3 millions, suivis de près par les musées d'histoire, d'ethnologie et d'archéologie, qui affichent 3,2 millions d'entrées. Les musées d'art ont attiré 1,2 million de visiteurs. La plupart des institutions muséales,

à l'exception des musées d'art, ont connu leur plus fort achalandage au cours de l'été. Près de 45 % des entrées de l'année, dans toutes les institutions muséales québécoises, ont eu lieu entre juillet et septembre.

5.5.3 Sources de financement variées

Pour l'année 2004, les revenus de fonctionnement totaux des institutions muséales représentent près de 361,8 M\$. Les dépenses de fonctionnement s'établissent pour leur part à 359,4 M\$. Quant aux subventions reçues pour immobilisation, elles totalisent 24,5 M\$. Dans l'ensemble, les revenus globaux des institutions muséales, en 2004, atteignent environ 386,2 M\$ comparativement à 396,6 M\$ de dépenses au total.

L'aide externe publique et parapublique et les revenus autonomes constituent les sources les plus importantes (74 %) pour le soutien du réseau. Le gouvernement du Québec couvre la majeure partie de l'aide externe accordée aux institutions muséales de la province, soit 56 %. Le ministère de la Culture et des Communications satisfait à lui seul 47 % de l'aide externe globale. La part de l'aide fournie par le gouvernement fédéral est de 35 %. Le ministère du Patrimoine canadien assure 29 % de toute l'aide externe publique et parapublique.

L'argent versé par le niveau municipal constitue une source de revenu non négligeable pour les institutions muséales québécoises. Les municipalités et les organismes régionaux réservent une enveloppe de 41,4 M\$ aux institutions muséales. Au Québec, celles-ci profitent d'un revenu de fonctionnement dont 10 % provient d'une source privée. Pour l'année 2004, le financement privé des institutions muséales s'élève à près de 37 M\$. La majeure partie de cette aide prend la forme de dons et de commandites. Les fondations en ont également fourni une part importante.

5.5.4 Gestion précaire

En 2004, les salaires et avantages sociaux constituent tout juste moins de la moitié des dépenses des institutions muséales. Ces résultats laissent entrevoir un risque pour la santé financière des institutions muséales. Près de 94 % de celles-ci gèrent du personnel rémunéré. Seulement 2 382 personnes sur 3 873 sont salariées à temps plein toute l'année. Plus du tiers du personnel est constitué de salariés à temps partiel, de saisonniers, de contractuels, de pigistes, d'étudiants ou de stagiaires. Rappelons que, pour l'année 2004, les dépenses associées à la masse salariale ont atteint près de 166,5 M\$ pour l'ensemble des institutions muséales.

Les bénévoles, ainsi que les étudiants et stagiaires non rémunérés, fournissent une main-d'œuvre non négligeable aux institutions muséales. En effet, près de 68 % des institutions muséales bénéficient de cette main-d'œuvre non rémunérée. Les institutions muséales comptent 5 953 bénévoles qui donnent 441 781 heures de travail chaque année. Sans la contribution des bénévoles, le réseau des institutions muséales ne pourrait pas offrir le même service et recevoir chaque année plus de 12,2 millions de visiteurs.

Archives

Jacques Grimard et Charles Ramangalahy, en collaboration avec Basma Makhoul et Michel Pérusse

6.1 Définition du secteur des archives

Évoquer les archives, c'est d'abord faire état de tous ces documents anciens et récents, accumulés au fil du temps et qui constituent autant de traces documentaires laissées par les organisations et les individus qui donnent corps et vie à une société. Le terme renvoie également aux institutions et autres organismes chargés de la gestion de ces documents et aux bâtiments ou autres lieux de conservation.

Témoignages documentaires, les archives d'une société sont partie de son patrimoine, contribuent à sa quête d'identité et soutiennent les diverses facettes de son développement, ainsi que l'exprime la récente Déclaration québécoise sur les archives :

Les archives, ensemble de documents créés dans le cours quotidien des activités et sources de mémoire, d'information et d'action, jouent un rôle essentiel dans le développement de la société. Patrimoine unique, précieux et irremplaçable, transmis de génération en génération, les archives servent la transparence administrative,

concourent à la constitution de l'identité collective et permettent l'accroissement des connaissances. De ce fait, elles contribuent à la démocratie et à la qualité de vie des citoyens⁸⁹.

Ces archives – pièces de correspondance, rapports, études, dossiers administratifs ou d'information, photos, cartes géographiques, plans d'architecture ou d'ingénierie, films, vidéos, documents sonores, voire œuvres d'art –, tous supports, tous formats et tous langages confondus, sont donc sources de connaissances. À ce titre, elles alimentent et complètent à la fois les savoirs contenus dans l'imprimé, dans le mobilier et dans l'immobilier qui composent également ce qu'il est convenu d'appeler le patrimoine d'une société. Elles viennent, par ailleurs, d'individus, de familles, d'associations de toutes sortes, d'entreprises, de communautés religieuses, de tribunaux, d'établissements de santé et de services sociaux, de maisons d'enseignement, de municipalités et des diverses instances de l'État qui les ont produites, reçues ou réunies au cours de leurs activités quotidiennes. Elles en révèlent les actions et les opérations, mais aussi les défis, les aspirations, les rêves et les ambitions. Pour peu

qu'on sache les exploiter, c'est une véritable image de nous-mêmes qu'elles nous renvoient.

6.2 Réseau des archives du Québec

L'enquête à partir de laquelle a pu être établi le présent état des lieux a permis de joindre 299 institutions, services ou centres d'archives ayant la gestion des archives définitives comme activité principale. Une étude de 2004 visant à établir un répertoire des centres et services d'archives au Québec a permis de recenser 379 organismes engagés dans la gestion des archives patrimoniales⁹⁰. Ces derniers représentent près de la moitié des quelque 800 services d'archives canadiens dénombrés dans le Répertoire des centres d'archives du Conseil canadien des archives⁹¹ dont le relevé remonte au tournant de l'année 2000.

Aux fins de cette enquête, en ce qui concerne 46 services d'archives, la fonction de gestion des archives est considérée comme une activité secondaire de sorte que leurs données financières et de main-d'œuvre ont été assimilées à celles des organismes en patrimoine ou des institutions muséales⁹². Par ailleurs, au moment de la collecte

89. Voir le texte complet de cette déclaration sur le site de l'Association des archivistes du Québec : <http://www.archivistes.qc.ca/evenement/declaration/declaration.html>.

90. Voir la base de données Rés@q et le rapport final du projet *Registre électronique des services d'archives du Québec*, effectué à la demande de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec.

91. Voir la base de données du Répertoire à : <http://www.cdncouncilarchives.ca/f-directory.html>.

92. Voir le tableau 1.2.

des données, quelques organismes ou institutions recensés lors de la constitution du Répertoire comme centres ou services d'archives ne répondaient pas aux critères de sélection de l'enquête.

Les 299 organismes ciblés forment la population d'institutions, services ou centres d'archives ayant la gestion des archives définitives comme activité principale. De ce nombre, 267 ont effectivement répondu aux questions posées, soit près de 90 % de la population. Ce taux élevé de participation permet

d'affirmer qu'une partie représentative du milieu archivistique québécois s'est exprimée au cours de l'enquête. Notons que le nombre de répondants est formé à 96,6 % des centres et services d'archives d'institutions religieuses (30,7 %), de ceux du milieu de la culture et de la société (22,5 %), des réseaux de l'éducation et de la santé (21,7 %) et des gouvernements (18,7 %). Par ailleurs, il ressort que la structure de la population des répondants est très comparable à celle de la population visée.

Les organismes engagés dans la gestion du patrimoine archivistique québécois viennent de tous les horizons ainsi que le montre la figure 6.1 qui fait état de la répartition de la population visée par l'enquête, selon les catégories établies par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec aux fins de l'état des lieux.

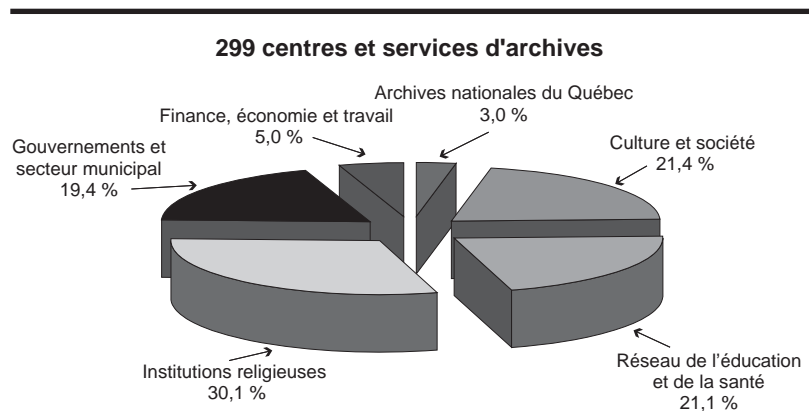
Les archives émanant en quelque sorte du quotidien des sociétés sont donc prises en charge par un large éventail d'organismes dont plusieurs sont eux-mêmes des producteurs d'archives en même temps que les gardiens de ces traces documentaires qui constituent autant de témoignages de leur devenir. Cependant, un certain nombre d'organismes – on pense ici aux centres d'archives et sociétés d'histoire ou aux musées – ont un mandat précis de gestion des archives patrimoniales. Au fil des ans, ils se sont regroupés en divers organismes de représentation ou groupes d'adeptes, dont le Réseau des archives du Québec, l'Association des archivistes du Québec, le Regroupement des archivistes religieux ou encore les groupes d'archivistes responsables des régions de Montréal (GARM) et de Québec (GARQ).

Tableau 6.1
Population visée et nombre de répondants à l'Enquête auprès des établissements du patrimoine, secteur des archives, selon la catégorie, Québec, 2005

Catégorie	Population visée	Répondants	Taux de réponse
	n		%
Archives nationales du Québec	9	9	100,0
Culture et société	64	60	93,8
Réseaux de l'éducation et de la santé	63	58	92,1
Institutions religieuses	90	82	91,1
Gouvernements et secteur municipal	58	50	86,2
Finance, économie et travail	15	8	53,3
Total	299	267	89,3

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Figure 6.1
Répartition des centres et services d'archives selon la catégorie, Québec, 2005



Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, population visée par l'Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005.

6.3 Précision des données du secteur des archives

6.3.1 Établissements à but non lucratif

Nous avons collecté 284 variables sur les établissements à but non lucratif dont 71 sur les centres et services d'archives. De ce nombre, 36 traitent des ressources financières, 23 des ressources humaines, 4 de l'adhésion de membres et 8 de ressources immobilières. Dans 93,0 % des cas, la qualité des données recueillies est satisfaisante⁹³.

93. Voir le texte intitulé « Tableaux statistiques et estimations », dans le chapitre 1, « Présentation du projet et méthodologie » dans lequel les cotes de qualité de précision des estimations sont expliquées.

6.3.2 Organismes de représentation

Un total de 43 variables, représentant 25,0 % des 172 variables mesurées pour l'ensemble des organismes des trois secteurs du patrimoine, des institutions muséales et des archives ont été retenues pour caractériser les organismes de représentation du secteur des archives. Le questionnement sur la qualité des données estimées (ou estimations) ne se pose pas ici car toutes les données présentées sont des valeurs réelles.

La précision globalement satisfaisante de l'ensemble des données fournit une base permettant de défendre la validité des analyses que nous présentons dans les pages suivantes.

6.4 Situation comparée des archives

6.4.1 Ressources financières

Les données recueillies sur les ressources financières informent sur les revenus et les dépenses de fonctionnement ainsi que sur les subventions et les dépenses en immobilisation.

Les établissements d'archives représentent 27,8 % de la population visée par l'enquête mais ne reçoivent que 7,1 % du total des revenus de fonctionnement ainsi que 0,7 % du total des subventions pour immobilisation allouées au domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives. L'analyse des données sur les dépenses montre par ailleurs que les établissements d'archives génèrent environ 7,0 % du total des dépenses de fonctionnement et 2,0 % des dépenses en immobilisation. Le constat que nous pouvons tirer de ces résultats est sans équivoque. Le secteur des archives est sous-financé, très faiblement soutenu sur le plan pécuniaire par les institutions publiques, parapubliques et privées, comparativement aux autres composantes du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives. Ce constat est d'autant plus alarmant que nous savons que les

Tableau 6.2

Données de l'Enquête auprès des établissements du patrimoine pour les établissements à but non lucratif du secteur des archives, selon leur qualité de précision, 2005

Variable mesurée	Données dans le secteur des archives	Qualité de précision					
		Satisfaisante cote A-B-C		Insatisfaisante cote D-E		Valeur totale	
		n	%	n	%	n	%
Ressources financières	36	34	94,4	2	5,6	36	100,0
Ressources humaines	23	23	100,0	–	–	23	100,0
Adhésion de membres	4	2	50,0	2	50,0	4	100,0
Ressources immobilières	8	7	87,5	1	12,5	8	100,0
Total	71	66	93,0	5	7,0	71	100,0

Source : Tableaux A-1 à A-8.

Tableau 6.3

Données de l'Enquête auprès des établissements du patrimoine pour les organismes de représentation du secteur des archives, selon leur qualité de précision, 2005

Variable mesurée	Données dans le secteur des archives	Qualité de précision					
		Satisfaisante cote A-B-C		Insatisfaisante cote D-E		Valeur totale	
		n	%	n	%	n	%
Statistiques principales	4	4	100,0
Revenus de fonctionnement	28	28	100,0
Dépenses de fonctionnement	4	4	100,0
Personnel	7	7	100,0
Total	43	43	100,0

Source : Tableaux A-9 à A-12.

Tableau 6.4

Répartition des ressources financières entre les trois secteurs du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, Québec, 2004

Ressources financières	Patrimoine		Institutions		Archives		Total
	%						
Fonctionnement							
Revenus et subventions	10,1	B	82,8	A	7,1	A	100,0
Dépenses	10,0	B	83,0	A	7,0	A	100,0
Immobilisation							
Subventions reçues	...	E	93,9	A	0,7	A	100,0
Dépenses	1,0	D	97,0	A	2,0	B	100,0

Source : Tableau A-1.

établissements du secteur ont une très faible capacité d'autofinancement comparativement à ceux des deux autres secteurs.

6.4.2 Revenus et dépenses de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement des centres et services d'archives pour la gestion d'archives historiques s'élevaient à 31,2 M\$. Comme nous l'avons souligné précédemment, les établissements d'archives ne reçoivent que 7,1 % des revenus et subventions de fonctionnement alloués à l'ensemble des établissements des trois secteurs du domaine du patrimoine.

Les revenus que les établissements du secteur des archives produisent à même leurs activités représentent 3,3 % de l'ensemble des revenus autonomes du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives. Par ailleurs, la part des revenus autonomes dans l'ensemble des revenus de fonctionnement du secteur des archives est de 12 % comparativement à plus de 22 % pour les deux autres secteurs du domaine. Le secteur des archives montre une faible capacité d'autofinancement. La part du financement qu'il reçoit des sources publiques et parapubliques dans l'ensemble du domaine (8,5 %) est plus élevée que celle des revenus autonomes, mais elle représente moins du dixième de ce que reçoivent les deux autres secteurs (91,5 %). Enfin, les archives reçoivent 8,7 % du financement privé total contre 91,3 % pour les deux autres secteurs. En résumé, les établissements du secteur des archives font face à deux contraintes financières majeures. À l'interne, ils affichent une très faible capacité à s'autofinancer. À l'externe, l'aide qu'ils reçoivent des sources de financement public et parapublic, tant fédérales que provinciales est plutôt faible.

Les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des établissements du patrimoine comprennent les salaires et avantages sociaux, les frais de propriété, les activités

Tableau 6.5

Revenus de fonctionnement des établissements du secteur des archives comparés à ceux des autres secteurs du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, Québec, 2004

Type de revenus de fonctionnement	Total des revenus de fonctionnement du domaine		Part du secteur des archives		Part des deux autres secteurs	
	\$		\$	%	\$	%
Revenus autonomes	114 929 729 A		3 809 872 A	3,3	111 119 857 A	96,7
Financement public et parapublic	275 458 651 A		23 299 407 A	8,5	252 159 244 A	91,5
Financement privé	46 656 334 A		4 058 226 B	8,7	42 598 108 A	91,3
Total	437 044 714 A		31 167 505 A	7,1	405 877 209 A	92,9

Source : Tableau A-2.

patrimoniales, muséologiques, archivistiques et les autres dépenses courantes de fonctionnement. Elles s'élevaient à 433,2 M\$. De ce total, 7 % environ est attribuable aux centres et services d'archives.

6.4.3 Revenus et subventions pour immobilisation

Le total des subventions allouées pour immobilisation reçues par l'ensemble des établissements des trois secteurs s'élève à 26,1 M\$. Les services et les centres d'archives en reçoivent moins de 1 %.

6.4.4 Ressources humaines

Les établissements du patrimoine recourent à deux catégories de personnel : le personnel rémunéré ainsi que les bénévoles et le personnel non rémunéré. La masse salariale totale des trois secteurs est de 199,1 M\$. Les établissements du secteur des archives y consacrent 19,7 M\$, ce qui représente un peu moins de 10 % de la masse salariale totale (voir tableau A-4). Par ailleurs, ils emploient près de 10 %, soit 512 des 4 788 années-personnes recensées dans l'ensemble des secteurs. En outre, ils bénéficient de l'apport de 5,5 % des 15 638 personnes non rémunérées œuvrant dans le secteur du patrimoine (voir tableau A-5).

6.5 Situation interne des archives

6.5.1 Financement

Le financement des établissements d'archives comprend deux volets couvrant respectivement le fonctionnement et les immobilisations. Les revenus de fonctionnement pour l'ensemble des centres et services d'archives s'élevaient à 31,2 M\$. Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, totalisent la somme de 30,3 M\$, ce qui représente 97,2 % du revenu total. Les établissements du secteur des archives affichent donc un solde budgétaire positif en matière de fonctionnement (voir tableau A-1).

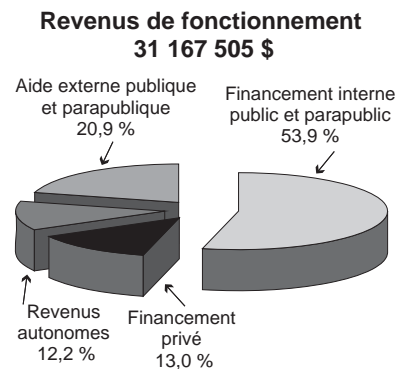
La seconde partie du financement que reçoit le secteur des archives est consacrée aux immobilisations. Les dépenses à ce titre s'élevaient à 697 000 \$, ce qui représente 2,2 % du financement total des archives. Les subventions reçues totalisent 169 700 \$, tandis que les dépenses pour immobilisation représentent 0,6 % des dépenses totales.

6.5.2 Revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement des établissements d'archives proviennent de trois sources, dont le

financement public et parapublic constitue la principale. En effet, les sommes provenant du secteur public et parapublic s'élèvent à 23,3 M\$ et représentent 74,7 % du total des revenus. Ces sommes regroupent principalement la contribution respective des gouvernements du Québec et du Canada, des municipalités, des organismes régionaux et des réseaux de la santé et de l'éducation. Le secteur privé constitue la deuxième source de financement. Le soutien privé s'élève à 4,1 M\$ et représente 13,0 % des revenus. Il comprend les dons, les commandites, l'échange de services et les fonds recueillis par les fondations. Les revenus autonomes représentent la troisième source de financement. Nous traiterons plus en détail cette source dans le deuxième cahier consacré aux centres et services d'archives. Notons ici que les revenus autonomes s'élèvent à 3,8 M\$, soit 12,2 % des revenus de fonctionnement (voir tableau A-2).

Figure 6.2
Répartition des revenus de fonctionnement des centres et services d'archives selon la source, Québec, 2004



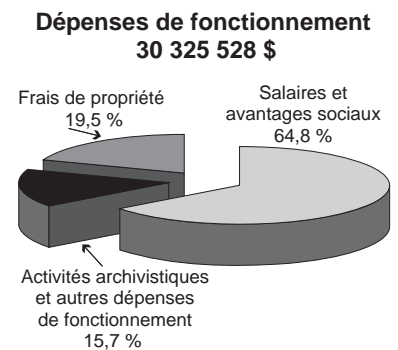
Source : Tableau A-10.

Ces données montrent globalement que les centres et services d'archives sont fortement dépendants du financement public et parapublic. L'écart entre le financement public et parapublic et le financement privé est donc important.

6.5.3 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement des centres et services d'archives s'élèvent à 30,3 M\$. Cette somme comprend les salaires et avantages sociaux, les frais de propriété et, enfin, les activités archivistiques et les autres dépenses courantes de fonctionnement. Les salaires et les avantages sociaux forment la part la plus importante des dépenses de fonctionnement, soit 64,8 %. Les frais de propriété en représentent 19,5 %, tandis que les activités archivistiques et autres dépenses constituent 15,7 % du total des dépenses de fonctionnement.

Figure 6.3
Répartition des dépenses de fonctionnement des centres et services d'archives selon le poste de dépense, Québec, 2004



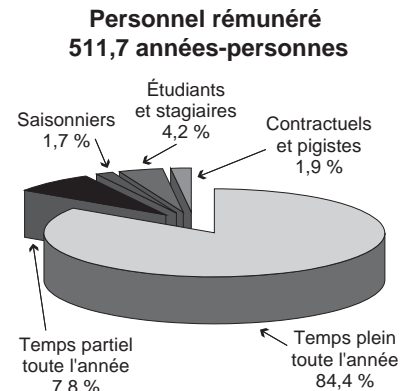
Source : Tableau A-10.

6.5.4 Personnel

Les établissements d'archives emploient deux catégories de personnel : le personnel rémunéré ainsi que les bénévoles et le personnel non rémunéré.

Le personnel rémunéré représente l'équivalent de 511,7 années-personnes. De ce nombre, 84,4 % relèvent de salariés à temps plein, 7,8 % de salariés à temps partiel, 1,7 % de salariés saisonniers, 4,2 % d'employés contractuels et pigistes et, enfin, 1,9 % d'étudiants et stagiaires. Ces données montrent donc que près de 85 % du personnel rémunéré des centres et servi-

Figure 6.4
Répartition du personnel rémunéré par les centres et services d'archives selon le type de salariés, Québec, 2004



Source : Tableau A-10.

ces d'archives sont des salariés à temps plein (voir tableau A-4).

Le nombre total du personnel non rémunéré est de 858. Ce nombre comprend les bénévoles et les étudiants et les stagiaires. Le nombre des bénévoles est de 731, tandis que celui des étudiants et stagiaires est de 128. Les bénévoles constituent donc une ressource importante pour les centres et services d'archives. Les données montrent également que plus de 60 % des bénévoles travaillent au fonctionnement et que la proportion qui reste est affectée à des tâches liées à la gestion (voir tableau A-5).

Le nombre d'heures travaillées par les bénévoles ainsi que par les étudiants et stagiaires est très important. En 2004, il totalise 189 733 heures, la part de chaque groupe se répartissant de la façon suivante. Près de 92 % de ces heures de travail sont le fait des bénévoles. La ventilation de ces 173 863 heures indique 31 % du travail consacré à la gestion et 69 %, au fonctionnement des centres et services d'archives. Pour leur part, les étudiants et stagiaires assument un peu plus de 8 % des heures de travail non rémunéré.

6.5.5 Adhésion de membres

Les établissements des trois secteurs du patrimoine, des institutions muséales et des archives recourent à l'inscription de trois catégories de membres pour soutenir la réalisation de leur mission : les organisations, les individus et les autres types de membres. Les données indiquent qu'une proportion restreinte des établissements d'archives reçoit ce type d'aide financière. En effet, 12,9 % d'entre eux déclarent avoir des membres, comparativement à 75,3 % dans le cas des établissements du patrimoine et 42,4 % pour ce qui est des institutions muséales. Par ailleurs, les données sur le nombre de membres indiquent que les établissements d'archives sont ceux qui en comptent le moins. Ainsi, les établissements d'archives sont non seulement les moins soutenus par les sources traditionnelles (financement public, parapublic et privé), mais également ceux qui recourent le moins au recrutement de membres comme source de financement (voir tableau A-7).

6.5.6 Occupation et niveau de protection des bâtiments

Seulement 19,4 % des établissements d'archives occupent un bâtiment patrimonial, comparativement à 27,6 % et à 57,4 % quant aux établissements des secteurs du patrimoine et des institutions muséales respectivement. Les centres et services d'archives qui occupent un bâtiment patrimonial sont plutôt propriétaires (dans 47,9 % des cas) que locataires (45,8 %) des bâtiments qu'ils occupent. Les institutions muséales sont relativement dans la même situation. Par contre, les établissements du patrimoine sont plutôt majoritairement locataires (dans 71,5 % des cas). On note enfin que la majorité des bâtiments patrimoniaux occupés par les centres et services d'archives, soit 57,5 %, contrairement à ceux qu'occupent les établissements des secteurs du patrimoine et des institutions muséales, ne bénéficient pas des protections fédérale,

Tableau 6.6

Organismes de représentation ayant participé à l'Enquête auprès des établissements du patrimoine, selon le secteur, Québec, 2005

Secteur	Population visée	Répondants	Taux de réponse
	n		%
Patrimoine	23	20	87,0
Institutions muséales	5	5	100,0
Archives	4	4	100,0
Total	32	29	90,6

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

provinciale ou municipale (voir tableau A-8).

6.6 Organismes de représentation

L'enquête porte sur 32 organismes de représentation, dont 4 du secteur des archives, ce qui équivaut à 12,5 % de la population visée. Ces quatre participants – qui représentent 13,8 % des répondants – ont effectivement répondu au questionnaire de données générales qui leur a été soumis.

6.6.1 Revenus de fonctionnement

Les organismes de représentation des trois secteurs du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives reçoivent un revenu total de fonctionnement de 6,3 M\$. De cette somme, les organismes représentant le secteur des archives reçoivent un peu moins de 300 000 \$, soit moins de 5 % du revenu total de ces organismes. Cette somme est très faible par rapport au revenu de 3,2 M\$ des cinq organismes de représentation des institutions muséales ou à celui de 2,8 M\$ que se partagent les organismes de représentation du secteur du patrimoine (voir tableau A-10).

Le revenu moyen de fonctionnement d'un organisme de représentation, toutes catégories confondues, est de 198 000 \$. Les organismes du secteur des archives sont de loin les moins financés. En effet, ils n'obtiennent en moyenne que 74 000 \$,

soit à peine plus du tiers du revenu moyen mentionné plus haut. Les organismes de représentation du secteur du patrimoine reçoivent en moyenne 122 000 \$ (soit environ 61 % de la moyenne) et ceux des institutions muséales plus de trois fois la moyenne, soit 646 000 \$.

6.6.2 Dépenses de fonctionnement

Les organismes de représentation engagent trois types de dépenses de fonctionnement : salaires et avantages sociaux, frais de propriété et dépenses d'activité, soit une somme totale de 6,4 M\$, dont 4 % est attribuable au secteur des archives comparativement à 52,8 % et à 43,4 % respectivement pour les institutions muséales et les organismes en patrimoine. La structure des dépenses des organismes de représentation du secteur des archives est très comparable à celle des autres organismes de représentation du domaine, soit environ 64 % pour les activités, 34 % pour les salaires et avantages sociaux et 2 % pour les frais de propriété (voir tableau A-11).

6.6.3 Personnel rémunéré et masse salariale

En moyenne, 60,5 % de l'ensemble des organismes de représentation ont du personnel rémunéré. La proportion est légèrement plus faible chez les organismes de représentation du secteur des archives (50 %). Le personnel rémunéré comprend cinq catégories : les salariés

permanents à temps plein, les salariés permanent à temps partiel, les salariés saisonniers, les employés contractuels et pigistes et, enfin, les étudiants et stagiaires. En raison de la précision limitée des données, nous nous limitons à mentionner que les organismes de représentation du secteur des archives emploient 3,5 % de l'ensemble du personnel rémunéré, soit 14,2 % du personnel salarié permanent à temps partiel et aucun salarié permanent à temps plein (voir tableau A-12).

- ont une faible capacité d'auto-financement et exploitent relativement peu le recrutement de membres comme source alternative de revenu.

Il se dégage de ces observations un paradoxe flagrant entre, d'une part, l'importance du rôle social, culturel et économique des établissements d'archives et, d'autre part, l'état relativement faible de leur dotation sur les plans financier, humain et matériel.

6.7 Conclusion

Les données sur les organismes de représentation consolident les observations faites précédemment concernant les établissements d'archives, soit leur sous-dotation critique aux chapitres financier, humain et matériel, comparativement aux établissements du patrimoine et aux institutions muséales.

Certains faits marquants peuvent être retenus en vertu desquels les établissements d'archives québécois :

- jouent un rôle essentiel dans le développement de la société et constituent un patrimoine unique, précieux et irremplaçable, servant la transparence administrative, concourant à la constitution de l'identité collective et permettant l'accroissement des connaissances;
- représentent vraisemblablement une part importante du nombre de services d'archives canadiens;
- sont, comparativement aux établissements des autres secteurs, fortement dépendants des sources de financement publiques, parapubliques et privées dont ils reçoivent une aide restreinte;
- s'appuient largement sur la contribution des bénévoles qui interviennent autant dans le fonctionnement que dans la gestion;

Tableaux de référence de l'Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005

Tableau A-1
Statistiques principales des établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, Québec, 2004

	Unité	Patrimoine ¹	Institutions muséales	Archives ²	Total
Établissements					
Nombre total	n	356	420	299	1 075
Taux de réponse	%	77,5	82,4	89,3	82,7
Fonctionnement³					
Revenus	\$	44 105 284 B	361 771 924 A	31 167 505 A	437 044 714 A
Dépenses	\$	43 516 887 B	359 388 632 A	30 325 528 A	433 231 047 A
Immobilisation					
Dépenses	\$	364 226 D	34 164 657 A	696 814 A	35 225 697 A
Subventions reçues ⁴	\$... E	24 456 205 A	169 667 A	26 051 569 A

1. Y compris des établissements à but non lucratif des arts de la scène, œuvrant dans le secteur du patrimoine.
2. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part des revenus et dépenses accordée à ce type d'archives.
3. Les subventions reçues et les dépenses faites pour le remboursement de capital et d'intérêt sont incluses dans le fonctionnement.
4. Subventions reçues au cours de l'année pour la réalisation de travaux ou l'achat de matériel spécialisé.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-2

Revenus de fonctionnement des établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, selon la source de financement, Québec, 2004

Source de financement	Patrimoine ¹	Institutions muséales	Archives ²	Total
\$				
Revenus autonomes	10 018 887 B	101 100 971 A	3 809 872 A	114 929 729 A
Revenus de l'activité principale	6 282 080 B	56 877 376 A	938 462 A	64 097 918 A
Autres revenus	3 736 806 B	44 223 595 A	2 871 410 A	50 831 811 A
Financement public et parapublic	28 455 463 B	223 703 780 A	23 299 408 A	275 458 651 A
Aide externe³ publique et parapublique	25 105 913 B	165 912 605 A	6 508 296 B	197 526 814 A
Gouvernement du Québec	16 754 703 A	92 356 259 B	4 207 251 A	113 318 214 A
Ministère de la Culture et des Communications	14 433 336 A	71 664 200 A	3 787 789 B	89 885 326 A
Autres ministères ou organismes gouvernementaux	2 321 367 C	20 692 059 D	419 462 B	23 432 888 D
Gouvernement du Canada	3 766 801 D	57 272 876 A	1 399 120 C	62 438 796 A
Ministère du Patrimoine canadien	1 053 899 D	48 465 712 A	1 096 869 D	50 616 480 A
Autres ministères ou organismes gouvernementaux	... E	8 807 164 A	302 251 A	11 822 316 B
Municipalités et organismes régionaux	2 612 471 B	14 663 955 B	736 763 A	18 013 189 B
Municipalités – subventions	1 663 922 B	11 175 034 C	432 858 A	13 271 814 B
Municipalités – échange de services ⁵	380 865 D	2 456 453 C	161 437 C	2 998 755 B
Organismes régionaux	567 683 C	1 032 468 B	142 469 A	1 742 620 B
Autre aide publique ³	... E	994 367 C	52 280 A	... E
Réseaux de l'éducation et de la santé				
Échange de services ⁵	... E	625 147 C	112 882 D	738 030 C
Financement interne⁴ public et parapublic	3 349 551 C	57 791 175 A	16 791 111 A	77 931 837 A
Gouvernements du Québec et du Canada				
Budget de fonctionnement	3 256 278 C	14 802 025 D	10 928 153 A	28 986 457 B
Municipalités et organismes régionaux				
Budget de fonctionnement municipal	93 272 D	41 402 255 A	2 866 550 B	44 362 076 A
Réseaux de l'éducation et de la santé				
Budget de fonctionnement	... E	1 586 895 D	2 996 409 B	4 583 304 B
Financement privé	5 630 934 D	36 967 174 A	4 058 226 B	46 656 334 A
Aide privée	5 630 934 D	34 338 435 A	701 297 A	40 670 665 A
Dons et commandites	3 650 562 D	14 919 190 A	477 409 A	19 047 162 A
Échange de services ⁵	... E	... E	48 655 C	... E
Autre aide privée	... E	6 445 368 A	64 009 C	7 152 527 A
Fondation	... E	9 949 838 B	111 224 A	10 358 192 B
Budget de fonctionnement ⁵	... E	2 628 739 C	3 356 929 B	5 985 669 B
Revenus totaux	44 105 284 B	361 771 924 A	31 167 505 A	437 044 714 A

1. Y compris des établissements du domaine des arts de la scène œuvrant dans le secteur du patrimoine.

2. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part des revenus accordée à ce type d'archives.

3. Subventions accordées par des administrations publiques, qu'elles soient provinciales, fédérales ou municipales, sauf pour ce qui est du réseau de l'éducation dont l'aide est fournie sous forme d'échange de services.

4. Dépenses assumées par des administrations ou des entreprises publiques, qu'elles soient provinciales, fédérales ou municipales, ou par des institutions privées à même leur budget de fonctionnement (par ex. : ministères, organismes gouvernementaux, société-mère, etc.).

5. Services comptabilisés reçus par les établissements de la part de municipalités, d'universités, de cégeps ou d'entreprises privées.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-3

Dépenses de fonctionnement des établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, selon le poste de dépense, Québec, 2004

Poste de dépense	Patrimoine ¹	Institutions muséales	Archives ²	Total
	\$			
Dépenses de fonctionnement³	43 516 887 B	359 388 632 A	30 325 528 A	433 231 047 A
Salaires et avantages sociaux	12 952 104 C	166 487 023 A	19 650 604 A	199 089 731 A
Frais de propriété ⁴	2 526 360 D	57 786 338 A	5 914 676 A	66 227 374 A
Activités patrimoniales, muséologiques et archivistiques, et autres dépenses	28 038 423 A	135 115 270 A	4 760 248 A	167 913 942 A

1. Y compris des établissements à but non lucratif des arts de la scène, œuvrant dans le secteur du patrimoine.
2. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part des revenus et dépenses accordée à ce type d'archives.
3. Les subventions reçues et les dépenses faites pour le remboursement de capital et d'intérêt sont incluses dans le fonctionnement.
4. Subventions reçues au cours de l'année pour la réalisation de travaux ou l'achat de matériel spécialisé.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-4

Personnel rémunéré en nombre d'années-personnes et masse salariale des établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, Québec, 2004

	Patrimoine ¹	Institutions muséales	Archives ²	Total
	%			
Part des établissements ayant du personnel rémunéré ³	48,0 A	93,2 A	78,5 A	74,3 A
	Années-personnes ou ETC ⁴			
Personnel rémunéré⁵	402,8 B	3 873,4 A	511,7 A	4 787,9 A
Salariés à temps plein toute l'année	208,7 C	2 382,5 A	431,7 A	3 022,8 A
Salariés à temps partiel toute l'année	43,9 B	494,4 A	39,9 A	578,3 A
Salariés saisonniers	70,4 C	522,0 B	8,6 A	601,0 A
Employés contractuels et pigistes	46,1 D	73,2 B	21,6 B	140,9 B
Étudiants et stagiaires	33,7 B	401,3 B	9,9 A	444,9 B
	\$			
Masse salariale	12 952 104 C	166 487 023 A	19 650 604 A	199 089 731 A

1. Y compris des établissements à but non lucratif des arts de la scène, œuvrant dans le secteur du patrimoine.
2. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part du temps travaillé, de même que la masse salariale accordée à ce type d'archives.
3. Part des établissements qui ont déclaré avoir du personnel rémunéré dans la population visée par l'enquête.
4. Une année-personne est une unité de temps de travail qui correspond au travail d'une personne pendant une année. L'abréviation ETC signifie équivalent temps complet. Par exemple, deux employés saisonniers qui travaillent chacun 26 semaines dans l'année correspondent à une année-personne ou à une année travaillée équivalent temps complet.
5. Il s'agit du personnel rémunéré par l'établissement. Y est inclus le personnel payé à l'aide de subventions salariales reçues et administrées par l'établissement.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-5

Bénévoles et personnel non rémunéré des établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, Québec, 2004

	Patrimoine ¹	Institutions muséales	Archives ²	Total
	%			
Part des établissements ayant du personnel non rémunéré ³	90,8 A	67,9 A	50,0 A	70,4 A
	n			
Bénévolat				
Nombre total de bénévoles	8 651 B	5 673 A	731 A	15 055 B
Nombre total d'heures de bénévolat	625 841 B	395 452 A	173 863 A	1 195 156 A
À la gestion				
Nombre de bénévoles	1 589 A	1 209 A	288 B	3 086 A
Nombre d'heures travaillées	168 634 A	109 272 B	53 575 B	331 482 A
Au fonctionnement				
Nombre de bénévoles	7 062 C	4 465 A	443 A	11 970 B
Nombre d'heures travaillées	457 206 B	286 180 B	120 288 A	863 675 B
Étudiants et stagiaires non rémunérés				
Nombre de personnes	... E	280 B	128 B	582 B
Nombre d'heures travaillées	... E	46 329 B	15 870 B	79 116 B
Total du personnel non rémunéré				
Nombre de personnes	8 826 B	5 953 A	858 A	15 638 B
Nombre d'heures travaillées	642 758 B	441 781 A	189 733 A	1 274 273 A

1. Y compris des établissements à but non lucratif des arts de la scène, œuvrant dans le secteur du patrimoine.

2. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part du travail accordée à ce type d'archives.

3. Part des établissements qui ont déclaré avoir du personnel non rémunéré dans la population visée par l'enquête.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-6

Personnel des établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, rémunéré par d'autres instances, Québec, 2004

	Patrimoine ¹	Institutions muséales	Archives ²	Total
	%			
Part des établissements ayant du personnel rémunéré par d'autres instances ³	8,5 B	13,9 B	6,3 B	10,0 A
	n			
Personnel non rémunéré par l'établissement⁴				
Nombre total de personnes	73 C	195 D	50 B	318 C
Nombre total d'heures travaillées	34 623 B	75 070 B	19 344 B	129 037 B
Programmes d'Emploi-Québec				
Nombre de personnes	25 D	29 C	29 B	83 B
Nombre d'heures travaillées	16 163 D	15 490 C	10 259 B	41 912 B
Autres instances				
Nombre de personnes	48 C	166 D	21 C	235 D
Nombre d'heures travaillées	18 460 C	59 580 C	9 086 C	87 126 B

1. Y compris des établissements à but non lucratif des arts de la scène, œuvrant dans le secteur du patrimoine.
2. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques, et la part du travail accordée à ce type d'archives.
3. Part des établissements qui ont déclaré avoir du personnel rémunéré par d'autres instances dans l'ensemble de la population visée par l'enquête.
4. Ne sont pas incluses ici les personnes payées par des subventions salariales reçues de diverses instances et administrées par l'établissement; ces personnes sont comptabilisées en années-personnes en tant que salariées de l'établissement.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-7

Adhésion de membres aux établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, selon le type de membres, Québec, 2004

	Patrimoine ¹	Institutions muséales	Archives ²	Total
	%			
Part des établissements ayant des membres ³	75,3 A	42,4 A	12,9 A	44,9 A
	n			
Nombre de membres	46 789 B	93 332 A	... E	172 509 B
Entreprises	1 311 C	... E	594 B	... E
Individus	43 752 C	78 221 A	... E	153 576 B
Autres membres	1 726 C	2 492 B	192 A	4 410 B

1. Y compris des établissements à but non lucratif des arts de la scène, œuvrant dans le secteur du patrimoine.
2. N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques. Plusieurs de ces centres sont des sociétés d'histoire ou de généalogie.
3. Part des établissements qui ont déclaré avoir des membres dans l'ensemble de la population visée par l'enquête.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-8

Proportion des établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, qui occupent un bâtiment patrimonial, et répartition selon le type d'occupation et le niveau territorial de protection du bâtiment, Québec, 2004

	Patrimoine ¹	Institutions muséales	Archives ²	Total
	%			
Part des établissements qui occupent un bâtiment patrimonial ³	27,6 A	57,4 A	19,4 A	37,1 A
Type d'occupation du bâtiment patrimonial				
Gestionnaire	14,3 C	20,8 B	6,3 D	17,1 A
Propriétaire	14,3 C	47,5 A	47,9 A	39,5 A
Locataire	71,5 A	31,7 A	45,8 A	43,3 A
Niveau territorial de protection⁴				
Niveau fédéral	13,7 B	22,5 B	12,6 C	19,0 A
Niveau provincial	32,5 B	45,9 A	23,1 B	39,5 A
Niveau municipal	32,0 B	34,3 A	17,2 B	31,3 A
Aucun classement officiel	39,9 B	22,8 B	57,5 A	31,8 A

1 Y compris des établissements à but non lucratif des arts de la scène, œuvrant dans le secteur du patrimoine.

2 N'ont été retenus que les centres et les services d'archives qui conservent des archives permanentes ou historiques.

3 Part des établissements qui ont déclaré occuper un bâtiment patrimonial dans l'ensemble de la population visée par l'enquête.

4 Le bâtiment patrimonial peut être reconnu, classé ou cité. Un bâtiment peut jouir de plusieurs niveaux de protection.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-9

Statistiques principales des organismes de représentation du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, Québec, 2004

	Unité	Patrimoine	Institutions muséales	Archives	Total
Établissements					
Nombre total	n	23	5	4	32
Taux de réponse	n	87,0	100,0	100,0	90,6
Fonctionnement¹					
Revenus	\$	2 806 340 D	3 229 929 ³	297 277 ³	6 333 547 B
Dépenses	\$	2 785 391 D	3 386 491 ³	243 381 ³	6 415 264 B
Immobilisation					
Dépenses	\$... E	21 201 ³	13 124 ³	... E
Subventions reçues ²	\$... E	0 ³	0 ³	... E

1 Les subventions reçues et les dépenses faites pour le remboursement de capital et d'intérêt sont incluses dans le fonctionnement.

2 Subventions reçues au cours de l'année pour la réalisation de travaux ou l'achat de matériel spécialisé.

3 Valeur exacte étant donné un taux de réponse de 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-10

Revenus de fonctionnement des organismes de représentation du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, selon la source de financement, Québec, 2004

Source de financement	Patrimoine	Institutions muséales	Archives	Total
	\$			
Revenus autonomes	1 282 750 D	808 482³	261 757³	2 352 988 B
Revenus de l'activité principale	786 395 D	521 172 ³	210 298 ³	1 517 864 B
Autres revenus	496 355 D	287 310 ³	51 459 ³	835 124 C
Aide externe¹ publique et parapublique	1 139 646 D	2 396 532³	35 521³	3 571 700 B
Gouvernement du Québec	847 435 D	864 027 ³	18 763 ³	1 730 225 B
Ministère de la Culture et des Communications	705 105 D	716 834 ³	10 763 ³	1 432 702 C
Autres ministères ou organismes gouvernementaux	... E	147 193 ³	8 000 ³	297 523 C
Gouvernement du Canada	... E	1 524 987 ³	16 758 ³	1 552 309 A
Ministère du Patrimoine canadien	... E	282 363 ³	14 370 ³	300 131 A
Autres ministères ou organismes gouvernementaux	7 166 D	1 242 624 ³	2 388 ³	1 252 178 A
Municipalités et organismes régionaux	... E	4 177 ³	0 ³	... E
Municipalités – subventions	... E	4 177 ³	0 ³	... E
Municipalités – échange de services ⁴	... E	0 ³	0 ³	... E
Organismes régionaux	... E	0 ³	0 ³	... E
Autre aide publique ¹	... E	3 341 ³	0 ³	... E
Réseaux de l'éducation et de la santé				
Échange de services ⁴	... E	0 ³	0 ³	... E
Financement interne² public et parapublic	... E	0³	0³	... E
Gouvernements du Québec et du Canada				
Budget de fonctionnement	... E	0 ³	0 ³	... E
Municipalités et organismes régionaux				
Budget de fonctionnement municipal	... E	0 ³	0 ³	... E
Réseaux de l'éducation et de la santé				
Budget de fonctionnement	... E	0 ³	0 ³	... E
Financement privé	383 944 D	24 915³	0³	408 859 D
Aide privée	383 944 D	24 915 ³	0 ³	408 859 D
Dons et commandites	... E	8 353 ³	0 ³	... E
Échange de services ⁴	... E	0 ³	0 ³	... E
Autre aide privée	... E	16 562 ³	0 ³	45 996 D
Fondation	... E	0 ³	0 ³	... E
Budget de fonctionnement ⁴	... E	0 ³	0 ³	... E
Revenus totaux	2 806 340 D	3 229 929³	297 277³	6 333 547 B

1. Subventions accordées par des administrations publiques, qu'elles soient provinciales, fédérales ou municipales, sauf pour ce qui est du réseau de l'éducation dont l'aide est fournie sous forme d'échange de services.
2. Dépenses assumées par des administrations ou des entreprises publiques, qu'elles soient provinciales, fédérales ou municipales, ou par des institutions privées à même leur budget de fonctionnement (par ex. : ministères, organismes gouvernementaux, société-mère, etc.).
3. Valeur exacte étant donné un taux de réponse de 100 %.
4. Services comptabilisés reçus par les établissements de la part de municipalités, d'universités, de cégeps ou d'entreprises privées.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-11

Dépenses de fonctionnement des organismes de représentation du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, selon le poste de dépense, Québec, 2004

Poste de dépense	Patrimoine		Institutions muséales		Archives		Total	
	\$							
Dépenses de fonctionnement ¹	2 785 391	D	3 386 491 ²		243 381 ²		6 415 264	B
Salaires et avantages sociaux	924 481	D	1 153 703 ²		84 690 ²		2 162 875	B
Frais de propriété	85 276	D	67 290 ²		1 608 ²		154 175	C
Activités et autres dépenses	1 775 634	D	2 165 498 ²		157 083 ²		4 098 215	B

1. Le remboursement de capital et d'intérêt est inclus dans les dépenses de fonctionnement.

2. Valeur exacte étant donné un taux de réponse de 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Tableau A-12

Personnel rémunéré en nombre d'années-personnes et masse salariale des organismes de représentation du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives, Québec, 2004

	Patrimoine		Institutions muséales		Archives		Total	
	%							
Part des établissements ayant du personnel rémunéré ¹	59,3	B	60,0 ²		50,0 ²		60,5	B
	Années-personnes ou ETC ³							
Personnel rémunéré ⁴	33,3	D	27,8 ²		2,2 ²		63,4	B
Salariés à temps plein toute l'année	17,4	D	23,4 ²		0,0 ²		40,8	C
Salariés à temps partiel toute l'année	7,4	D	4,2 ²		1,9 ²		13,4	C
Salariés saisonniers	...	E	0,0 ²		0,0 ²		...	E
Employés contractuels et pigistes	...	E	0,0 ²		0,0 ²		...	E
Étudiants et stagiaires	1,8	D	0,3 ²		0,4 ²		2,4	D
	\$							
Masse salariale	924 481	D	1 153 703	2	84 690	2	2 162 875	B

1. Part des établissements qui ont déclaré avoir du personnel rémunéré dans la population visée par l'enquête.

2. Valeur exacte étant donné un taux de réponse de 100 %.

3. Une année-personne est une unité de temps de travail qui correspond au travail d'une personne pendant une année. L'abréviation ETC signifie équivalent temps complet. Par exemple, deux employés saisonniers qui travaillent chacun 26 semaines dans l'année correspondent à une année-personne ou à une année travaillée équivalent temps complet.

4. Il s'agit du personnel rémunéré par l'établissement. Y est inclus le personnel payé à l'aide de subventions salariales reçues et administrées par l'établissement.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête auprès des établissements du patrimoine, 2005*.

Dressé par l'Institut de la statistique du Québec avec l'aide de nombreux spécialistes, *l'État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives* sera composé d'une série de cahiers qui dresseront le portrait exhaustif de cet important domaine culturel. Aux premiers cahiers, qui comporteront des analyses détaillées de chacun des trois secteurs, s'ajouteront un tour d'horizon régional, un aperçu des pratiques de ceux qui fréquentent les établissements du domaine, une étude de son importance dans l'économie québécoise et, enfin, une étude synthèse.

Le cahier 1 dessine le portrait statistique des établissements à but non lucratif du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives. Il aborde les sources de financement, les dépenses, la main-d'œuvre, le bénévolat, les adhésions de membres et l'occupation de bâtiments patrimoniaux. Les auteurs y posent aussi un regard sur l'histoire commune des trois secteurs du domaine et sur leurs cadres juridiques qui s'entrecroisent, se complètent et forment la structure du réseau du patrimoine québécois.

www.stat.gouv.qc.ca/observatoire

Institut
de la statistique

Québec



ISBN-2-551-22975-8



15,95 \$

Site web : www.stat.gouv.qc.ca
Imprimé au Québec, Canada